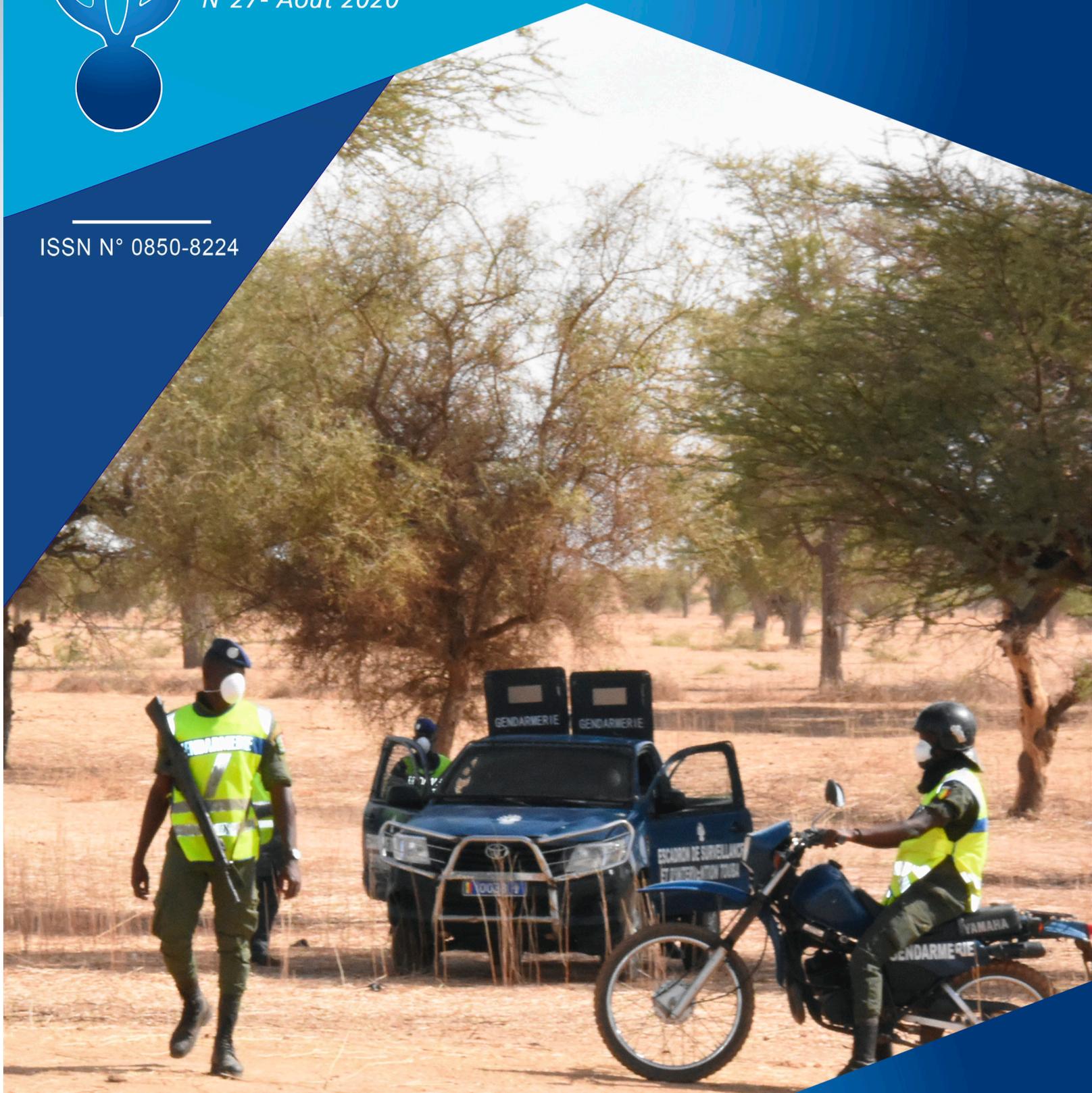




# LA GRENADE

Magazine quadrimestriel d'information de la Gendarmerie Nationale  
N°27- Août 2020

ISSN N° 0850-8224



## DOSSIER

Développement des capacités de résilience  
Renforcement de la disponibilité opérationnelle



**BHT**  
BAOBAB HIGH TECH

# CHEZ BAOBAB HIGH TECH RETROUVEZ TOUS LES PRODUITS DES GRANDES MARQUES

## Electroménager



## Informatique



## Smartphone – Multimedia



[www.bht.sn](http://www.bht.sn)  
77 562 75 62 / 78 318 18 18

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE SHOW ROOM  
33 822 35 19

IMMEUBLE BHT 44 AVENUE LAMINE GUÉYE FACE INTENDANCE



Color  
Chef  
Color  
Color  
Lt-co  
Lt-co  
Chef  
Chef  
Capit  
Capit  
Capit  
Capit  
Capit  
Lieute  
Gend  
Gend  
Gend  
Gend  
Gend  
G/A  
Gend  
GA /  
Gend

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

Colonel Gorgui BA

## RÉDACTEUR EN CHEF

Chef d'Escadron Ababacar FAYE

## COMITÉ DE RÉDACTION

Colonel Papa DIOUF

Colonel Amacodou FALL

Lt- colonel Ibrahima SY MBOW

Lt- colonel Cheikh FAYE

Chef d'escadron Ababacar FAYE

Chef d'escadron Abdoulaye B SAMBOU

Capitaine Ndongo DIEYE

Capitaine Alioune DIAGNE

Capitaine Célestin DIENG

Capitaine Ousmane FAYE

Capitaine Serge Olivier MANDIONE

Lieutenant (F) Aissatou DIEDHIOU

Gendarme Kalidou BARRY

Gendarme Mbenda THIAM

Gendarme Maty DOUKAR

Gendarme Mamadou SAMBOU

## PHOTOGRAPHIE

Gendarme Boubacar FABOURE

Gendarme Moustapha DIEDHIOU

Gendarme Félix KABATOU

Gendarme Mamadou NDIOR

Gendarme Fallou FAYE

G/A Louis A MENDY

## INFOGRAPHIE

Gendarme Pierre DIAGNE

GA / Brig Mamadou DIATTA

## INFORMATIQUE

Gendarme Bacary DIATTA

## MOT DU HAUT COMMANDANT

- Le Général de Division Jean Baptiste TINE..... 5

## EDITORIAL

- Du Colonel Gorgui BA, Chef de cabinet du Haut COMGEND.....7

## ACTIVITÉS GENDARMERIE

- Atelier d'évaluation et de formation sur l'intégration des femmes dans la gendarmerie.....10
- Inauguration du centre d'instruction cynotechnique de la gendarmerie nationale (CICGN) 11
- Rôle des équipes cynotechniques dans le dispositif sécuritaire.....12
- Visite d'inspection de la formation tactique de l'esi de bakel.....13
- Donner du sang un acte hautement citoyen.....14
- Lutte contre la traite des personnes.....14
- Cérémonie de sortie du cours d'application des officiers de gendarmerie.....15
- Remise des épaulettes aux sous-lieutenants de la 12 ème promotion eogn.....16
- Inauguration de la brigade zonale de la dscos de saint-louis .....17
- Protocole de partenariat entre le haras national et la gendarmerie nationale.....17
- Inauguration de la brigade proximité de keur mbaye fall.....18
- Lutte contre les vols à mains armées.....19-20

## DOSSIER: (Développement des capacités de résilience, renforcement de la disponibilité opérationnelle.)

- Singularité militaire et attractivité professionnelle.....24-25
- La conduite de l'activité opérationnelle en cas de crise (cas covid-19).....26-31
- La modernisation de la gestion des ressources humaines dans la gendarmerie.....32-33
- La gendarmerie nationale dans les actions sociales et les actions civilo-militaires.....34-35
- Le service de santé de la gendarmerie au coeur de la riposte contre la covid-19.....36-37
- La gendarmerie mobile: missions et contribution dans gestion de la covid-19.....38-39
- Défis sécuritaires en zone frontalières: focus sur la légion de gendarmerie est.....40-45

## CONTRIBUTIONS

- Jeunesse et cyber criminalite .....46-47
- L'école nationale de cyber sécurité (ENC) .....48-49
- Cybercriminalité et protection des enfants .....50
- La culture de la paix dans notre société .....51-52
- La Section Environnement au cœur des défis écologiques .....53-54

## VEILLE JURIDIQUE

- L'État, une notion abstraite mais bien réelle.....55

## PORTRAIT

- Entretien avec le Général de division Mamadou DIOP.....56-57



Transfert de technologie  
.....Technology Transfer

Solutions - Sécurité - Sûreté  
.....Solutions - Security - Safety

LABORATOIRE MOBILE DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ  
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION  
SCANNERS MOBILES  
MONITORING CENTER



**Adresse: 9, Rue Parchappe  
BP 14190 DAKAR**

**Tel : +221 33 889 17 37**

**Fax : +221 33 889 17 40**

**www.synergiesafrique.com  
energy@synergiesafrique.com**

« Depuis de nombreuses années, Synergies Afrique a su s'imposer au Sénégal et dans la sous-région dans le domaine de la sécurité et de la prévention, tout en s'appuyant sur des partenaires internationaux, par des technologies de pointe mondialement reconnues pour leur efficacité dans la détection d'explosifs, d'armes illégales, de marchandises de contrebande, de substances toxiques et de stupéfiants.

Notre gamme complète s'appuie sur une équipe de service et de support extrêmement réactive. Nos solutions identifient des menaces NRBCE, protègent la société civile, les forces armées et les frontières aériennes, terrestres maritimes, afin de contribuer à rendre l'Afrique, plus sûre”

## MOT DU HAUT COMMANDANT



**Général de division Jean Baptiste TINE**  
Haut Commandant de la Gendarmerie nationale  
et Directeur de la Justice militaire

Officiers, gradés, gendarmes et gendarmes auxiliaires, Le monde traverse une pandémie dont l'ampleur et la virulence dans certaines parties du globe en font une priorité à l'échelle planétaire. L'état d'urgence a soumis la gendarmerie à un engagement opérationnel de haute intensité, pendant plus de trois mois, durant lesquels elle a vigoureusement soutenu les plans de lutte définis par les autorités gouvernementales. Cette forte période d'engagement a donné davantage de sens à l'intensification de l'activité opérationnelle à laquelle je vous appelais dans mon ordre du jour N°1.

Je vous adresse mes vives félicitations et mes encouragements, pour deux raisons : d'abord, pour la conduite de la lutte contre la COVID-19 dans d'excellentes conditions qui a contribué ainsi à limiter les contaminations ; ensuite, pour les résultats satisfaisants dans la lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes. Toutefois, la fin de l'état d'urgence ne signifie pas la fin de la lutte contre la pandémie. C'est une nouvelle page du combat contre la maladie qui s'ouvre. Elle consiste désormais à veiller à l'application des mesures barrières avec tact et pédagogie, tout en sauvegardant notre potentiel.

Parallèlement, le retour de la liberté de circulation nécessite un engagement résolu, pour le maintien de la dynamique de l'occupation permanente du terrain par les

unités qui nous a valu des résultats perceptibles, aux impacts positifs sur le sentiment de sécurité.

Dans la nouvelle phase de la lutte contre la pandémie, il s'agit essentiellement de concilier avec les nouvelles contraintes sanitaires et sociologiques, les défis de lutte contre les vols à main armée, l'insécurité routière, le trafic de drogue et la coupe illicite de bois, mais également la menace terroriste dans les villes et à nos frontières. Cette lutte doit être menée par des actions planifiées accordant une place privilégiée au renseignement et à l'anticipation opérationnels. Elle doit également être menée en parfaite symbiose avec les forces de défense et de sécurité et les autorités administratives, dans un esprit franc et solidaire. Une collaboration avec les élus locaux et les populations permettra de connaître leurs attentes et de coproduire une sécurité de proximité avec leur contribution active.

Dans cette posture, la Gendarmerie doit empreindre son action quotidienne des valeurs éthiques et déontologiques fortes et du sens du service public qui lui sont reconnus.

Aujourd'hui, plus que jamais, le service de la Gendarmerie doit être marqué par une forte visibilité dans son action préventive et une nette transparence dans son action répressive. Ces deux critères contribueront à rehausser sa cote de confiance auprès de la population et à renforcer la collaboration constructive avec « la partie saine de la population ».

Officiers, sous-officiers et gendarmes auxiliaires, Tout en vous renouvelant mes vives félicitations, je vous encourage à la persévérance. Je vous invite à accomplir le service auquel vous êtes appelés, avec engagement et abnégation.

**HONNEUR - PATRIE**

# ORIGINE DE LA GENDARMERIE EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCOPHONE

« Dans cet ouvrage, composé de trois chapitres, l'adjudant-Chef de gendarmerie à la retraite, Ibrahima Diawara, s'est attelé à bien démontrer par les outils de notre longue histoire commune l'identité d'origine des gendarmeries issues de l'ancien détachement de gendarmerie de l'AOF, qui leur a fourni les tout premiers hommes et leurs cadres respectifs, suite à l'éclatement politique de l'ancienne fédération primaire dans l'ouest-africain.

Pour cela, sans en oublier le rappel descriptif du cadre géographique et politique ayant servi de canevas à son histoire, il a usé d'une méthode personnalisée de séquençage retraçant les étapes chronologiques par lesquelles l'ancien détachement de gendarmerie du Sénégal a évolué jusqu'à celle de l'AOF, fille historique de la précédente.

L'auteur a par ailleurs gratifié le lecteur d'un saisissant organigramme permettant une vision enrichissante de l'articulation admirable des unités du corps, des commandements locaux et du commandement central alors basé à Dakar, l'ancienne capitale de l'ex-fédération.

À l'intention des futurs chercheurs voulant approfondir le sujet, il a balisé le chemin pour le rendre plus aisé, en affichant les multiples décisions officielles : divers décrets de Paris et arrêtés généraux du Gouverneur général de l'AOF mouvant et faisant graduellement progresser la gendarmerie dans l'ouest-africain d'expression française. »

Extrait de la préface



*L'adjudant-chef Ibrahima DIAWARA est un gendarme sénégalais à la retraite. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de cette prestigieuse institution qu'il a servie avec brio.*

Illustration de couverture : *Des éléments de l'escadron motocycliste à la porte du millénaire de Dakar.*  
Photo de l'auteur.

ISBN : 978-2-343-12896-2  
23,50 €





**Colonel Gorgui BA**  
*Chef de Cabinet du Haut Commandant*

Ce numéro 27 du magazine d'information de la Gendarmerie nationale arrive en pleine crise sanitaire. Une pandémie qui a bousculé le quotidien des citoyens dans tous les pays du monde exigeant une réorganisation d'un ensemble de systèmes. Dans ce contexte, les forces de l'ordre sont appelées à s'adapter pour assurer la continuité du service tout en se protégeant et en limitant les risques de propagation.

« La Grenade » vous livre cette édition qui traite du développement des capacités de la Gendarmerie à la résilience contre la COVID-19 tout en ouvrant un espace de réflexions sur quelques axes d'efforts de la Gendarmerie et le renforcement de sa singularité.

Depuis mars 2020, le Sénégal vit, à l'image du monde entier, la pandémie du COVID-19 qui met à rude épreuve les systèmes de santé publique nationaux et internationaux avec des marqueurs aussi alarmants les uns que les autres. Dans une dynamique de riposte nationale face à la propagation du coronavirus, la gendarmerie nationale met à disposition son potentiel humain et matériel pour soutenir les pouvoirs publics en assurant des missions exceptionnelles dictées par l'état d'urgence sanitaire et la stratégie nationale de résilience économique et sociale.

Dans le cadre général, la Gendarmerie nationale assure la sécurité publique qui couvre l'ordre, la tranquillité, et la salubrité publics. Elle participe également à la sécurité civile qui a pour objet la prévention des risques de toute nature ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans la gestion des pandémies et catastrophes, la Gendarmerie tire l'essentiel de ses attributions en tant que membre des forces de défense et de sécurité. Son rôle s'articule essentiellement autour de cinq missions majeures : Alerte, Renseignement, Maintien de l'ordre, Enquête et Secours (ARMES).

Elle s'engage dans les plus brefs délais avec le maximum de moyens. Elle travaille, tout au long des événements, en étroite collaboration avec les autres acteurs civils et militaires pour une meilleure gestion de ces situations.

Dans le contexte de la covid-19, la Gendarmerie réorganise constamment son service pour davantage être au chevet des populations et participer à la mise en application des dispositions édictées par les hautes autorités. Pour ce faire, elle encourage et arme le personnel pour que ce dernier s'approprie la nouvelle posture mise en place et s'adapte aux différents changements qui peuvent survenir.

La disponibilité du personnel de la Gendarmerie est donc un défi constant.

Il s'agit d'accompagner et de protéger les populations dans la résilience, de soutenir l'Etat dans ses objectifs.

Globalement, dotée de capacités et de moyens d'action adéquats, la Gendarmerie joue un grand rôle dans le dispositif national de lutte contre le coronavirus notamment grâce à son maillage territorial. Elle assure l'application des mesures préventives en renseignant sur les risques qui existent, veille au respect des règles édictées, prête assistance à toute personne en danger et protège les biens des victimes et participe à la conduite des enquêtes.

Lors de l'état d'urgence assorti de couvre-feu, la Gendarmerie a déployé son dispositif et mis à disposition ses équipements pour maintenir l'ordre, faire respecter les quarantaines et les interdictions liées au couvre-feu, elle a renforcé ses moyens de surveillance et de contrôle.

En définitive, loin d'être l'affaire exclusive des services de santé et de secours, la gestion de la pandémie que nous vivons actuellement nécessite une participation de toutes les composantes de l'Etat, civiles comme militaires.

Toutefois, à l'image du sociologue Edgar MORIN qui considérait que « la crise due au coronavirus devrait ouvrir nos esprits longtemps confinés sur l'immédiat », la posture de la gendarmerie nationale sera davantage dans la planification et l'anticipation. Les perspectives aux horizons 2025 et suivants devraient être axées sur la qualité de la ressource humaine et des modes d'actions plus efficaces.

« A toutes et à tous pour une synergie des actions et l'union des forces pour vaincre durablement la COVID-19 »

*Bonne lecture !*

# AGENDA HC



Visite chez le Ministre de l'Intérieur



Visite de la délégation européenne chargée du projet GARS



Audience avec le Général de corps aérien, Chef d'état-major général des Armées



Visite à la Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers



Audience avec le Ministre de la Défense bissau-guinéenne

# AGENDA HC



Visite à la Direction de la Police nationale



Visite à la Direction générale des Douanes



Audience avec M. Mankeur NDIAYE RSSG MINUSCA



Audience avec EDEEN



Audience avec la Saint-Cyrienne



Audience avec l'attaché militaire du Royaume du Maroc



## LES FEMMES DANS LA GENDARMERIE, BILAN ET PERSPECTIVES

Le Général de division Jean Baptiste TINE a présidé, le mardi 18 février 2020, l'ouverture de l'atelier sous le thème : «l'évaluation et la formation sur l'intégration des femmes dans la gendarmerie». Au terme de ces quatre jours d'échange entre le personnel féminin et divers intervenants extérieurs, les participantes ont fait au Général de brigade Thiaka THIAW des suggestions pour une meilleure prise en charge de leur statut.

Présentes dans l'institution depuis 2007, les femmes au béret bleu ont organisé, au sein de la caserne Samba Dièry Diallo, la première session d'évaluation de plus d'une décennie de service dans la Gendarmerie. Durant cette activité qui a duré quatre jours, différents ateliers ont été organisés pour faire le bilan, dégager les perspectives et tenter de résoudre la problématique liée à leur intégration. L'initiative d'une consolidation de la présence du personnel féminin au sein des Forces de défense et de sécurité a été saluée par le Général TINE. Selon lui, «*les résultats obtenus jusqu'ici, aussi bien à l'échelle nationale qu'en dehors de nos frontières, confortent le Commandement dans son choix historique et pertinent de promouvoir le genre afin de renforcer ses effectifs*». L'ouverture de cette rencontre entre tous les acteurs s'activant dans le secteur genre est donc, comme l'a déclaré le Haut Commandant de la Gendarmerie lors de la cérémonie d'ouverture, un moyen d'échange dont «*les résultats seront traduits sous forme de recommandations à la haute hiérarchie*». Car tout est «*dans l'intérêt de renforcer la participation du personnel féminin dans les missions de paix et sécurité au Sénégal et au-delà de nos frontières*».

Au cours des échanges les thèmes suivants ont été abordés: le développement personnel? le maintien de la paix, la prise en charge des victimes en cas de violences basées sur le genre, la santé de la reproduction ont été traités sous la houlette de la directrice genre, le Capitaine Mame Rokhaya LO. A la fin de la rencontre, les attentes ont été résumées en cinq (05) points essentiels à savoir :

- ▶ une redéfinition du terme « inaptitude physique » qui prendra en compte la physiologie des femmes ;
- ▶ Une adaptation des textes au concept genre ;
- ▶ Un suivi et une évaluation de l'application de la stratégie sectorielle genre des Forces Armées ;

- ▶ Une mise en place de locaux pour les nouveaux-nés des femmes ayant fini leurs congés de maternité;
- ▶ Une introduction des notions de violences basées sur le genre dans les écoles de formation militaire.

Pour appuyer leurs causes, des tournées au niveau des établissements militaires sont prévues pour une meilleure sensibilisation du personnel féminin. Madame Astou DIOUF, Directrice de l'équité et de l'égalité du genre au ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, présente à la cérémonie de clôture, a jugé nécessaire d'appuyer la gence féminine qui ne représente que moins de cinq pour cent (05%) dans les Forces Armées. La responsable de la Division Genre, le Capitaine Mame Rokhaya LO a souligné l'inégalité qui existe dans les rapports sociaux et qui, selon elle, constitue «*une entrave à un meilleur rendement des hommes et des femmes et à leur pleine participation au développement de la nation*».

Par ailleurs, madame Soukeyna Ndao Diallo, responsable de la commission femme de l'Association des Juristes du Sénégal a rappelé le partenariat qui existe entre la Gendarmerie Nationale et cette association qui a été choisie comme marraine de la première promotion des élèves gendarmes féminins et qui, selon madame Diallo, a participé à la formation des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> promotions des élèves officiers à travers de nombreuses activités dans le cadre de l'intégration des femmes.

Les activités de l'atelier ont été clôturées par une grande randonnée pédestre à travers les rues de la Médina Gibraltar en présence du ministre de l'Intérieur, Aly Ngouye NDIAYE et du Haut Commandant de la Gendarmerie. Ce dernier a félicité les organisatrices de ce programme car selon lui «*il était temps, après plus d'une décennie, de s'arrêter et de faire le point*». A cette date, la présence de la gence féminine a considérablement augmenté. Selon les Ressources Humaines (RH), l'on compte cinq cent douze (512) femmes dont vingt-huit (28) officiers, quatre (04) élèves-officiers et quatre cent quatre-vingt (480) sous-officiers féminins dans l'institution.

Gend Mbenda THIAM



Dans le cadre de la coopération germano-sénégalaise, M<sup>e</sup> Sidiki KABA, ministre des Forces Armées, a procédé à l'inauguration du Centre d'Instruction Cynotechnique de la Gendarmerie Nationale (CICGN) le mardi 25 février 2020 à la caserne Général Wally FAYE de Mbao. La cérémonie s'est déroulée en présence de son excellence Monsieur Rokène STEPHANE, ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, de Monsieur le Général de division Jean Baptiste TINE, Haut commandant de la Gendarmerie nationale, du commandant de la Gendarmerie mobile, le Général Thiaca THIAW, du représentant du Groupe des Conseillers techniques des Forces Armées Fédérales d'Allemagne (GCTFAFA) et de plusieurs autorités civiles et militaires.



Le CICGN, ouvert à toutes les Forces de Défense et de Sécurité et commandé par le chef d'escadron Abdoulaye Bana SAMBOU, a une vocation sous-régionale. Il est destiné à la formation des personnels militaires qui assurent l'entraînement et l'emploi des chiens spécialisés dans la sécurisation et la protection des hautes autorités et des points sensibles ainsi que la recherche des stupéfiants et explosifs. Depuis sa création en 2018, le CICGN a formé un groupe de 10 stagiaires qui ont obtenu le diplôme de maître chien et un brevet de spécialité de niveau 1. Il vient de boucler en novembre 2019,

la formation de la deuxième promotion pour le brevet de spécialité de niveau 1 avec un effectif de 17 stagiaires et 17 chiens déjà opérationnels. Le centre est le fruit de la coopération entre l'Allemagne et le Sénégal qui a été magnifiée par son Excellence M. Rokène STEPHANE: *"je suis très honoré d'être au rendez-vous de l'histoire car ce centre est le fruit de notre partenariat"*.

Ainsi, d'après le ministre des Forces Armées, *"l'inauguration du Centre d'Instruction Cynotechnique de la Gendarmerie Nationale traduit la modernisation et la formation des forces de défense et de sécurité par le renforcement des compétences des personnels militaires de la Gendarmerie nationale dans leurs missions quotidiennes de lutte contre la drogue, la criminalité organisée, le grand banditisme transfrontalier et le terrorisme, est indispensable à la sécurité et à la tranquillité publique, condition sine qua non de toute émergence économique"*.

Après une belle prestation des éléments du centre, un cocktail et une remise de diplômes aux majors de la promotion du brevet spécial numéro 1 (BS1), session 2019, ont clôturé la cérémonie.

Mdc Arsène MALOMAR



**800 00 20 20**



[www.gendarmerie.sn](http://www.gendarmerie.sn)

[www.facebook.com/hautcommandement](https://www.facebook.com/hautcommandement)

## ACTIVITÉS GENDARMERIE

## RÔLE DES ÉQUIPES CYNOPHILES DANS LE DISPOSITIF SÉCURITAIRE

Depuis près de quarante ans, la Gendarmerie nationale a intégré dans son dispositif sécuritaire des équipes canines pour appuyer ses forces à pied dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité diffuse.

représente l'unité opérationnelle canine de la Gendarmerie nationale, a trois spécialités en cynotechnie à savoir les chiens de police, les chiens renifleurs de stupéfiants et de produits explosifs. En effet, les chiens de

de sélection de cette catégorie, figurent le calme et la discrétion. En effet, le chien de détection doit avoir un caractère irréprochable, qui doit se rapprocher et convenir le mieux à la recherche.

En outre, l'unité opérationnelle canine de la Gendarmerie dispose des chiens spécialisés dans la détection de stupéfiants. Cette spécialité emploie des chiens dotés d'un flair très fiable. Cette catégorie de chiens détecteurs de stupéfiants est sélectionnée suivant leur tempérament de nature calme. Aussi, le caractère joueur est vivement recherché durant la sélection, sans lequel l'apprentissage serait difficile ou du moins bien plus ardu. Toutes les équipes sont entraînées régulièrement au CICGN pour rester au plus haut niveau de détection, de façon à réussir à déjouer les tentatives de dissimulation des trafiquants, qui font parfois preuve de beaucoup d'imagination. Les saisies récentes de chanvre indien dans la région de Thiès grâce aux concours des équipes cynophiles en attestent de l'importance des agents canins dans la lutte contre ce trafic au Sénégal.

En définitive, le CICGN est en phase de développer de nouvelles technicités notamment celle de la recherche d'explosifs sur personnes en mouvement (REXPOMO), la recherche de personnes ensevelies dans les décombres, la recherche de traces de sang, et la recherche de produits accélérateurs d'incendie criminel. La mise en place de ces technicités nouvelles contribuera à renforcer les performances des unités canines de la Gendarmerie nationale.

*CEN Abdoulaye B SAMBOU  
Chef CICGN*



Aujourd'hui avec la montée en puissance de l'unité opérationnelle canine, la Gendarmerie nationale par le biais de la coopération avec le groupe des conseillers techniques des Forces fédérales allemandes, a implanté au sein de la Caserne Waly FAYE de Mbao, un Centre d'instruction cynotechnique de la Gendarmerie nationale (CICGN). Cette école de formation cynotechnique a été inaugurée par le Ministre des forces armées en présence du Haut commandant de la Gendarmerie en février 2020. Ce centre de formation, s'active dans la préparation et l'entraînement des équipes à l'emploi des chiens spécialisés. Il s'occupe entre autre de la sélection et du recrutement des équipes. Cette école a comme missions annexes, l'organisation des séances de recyclage des équipes opérationnelles et leur suivi médical à travers la Clinique canine. Le CICGN est ouvert à toutes les forces de défense et de sécurité. Il a une vocation sous régionale. En fait, le Cynogroupe qui

police sont destinés à la défense, l'intervention, l'arrestation et la neutralisation d'individus dangereux. Ces équipes sont déployées sur le terrain aux cotés de leur maître pour les opérations de sécurisation et d'assainissement ainsi qu'à l'occasion des services de patrouilles dans les aéroports. Récemment, une autre spécialité de la même catégorie la piste et défense, est développée grâce aux concours des moniteurs du CICGN notamment celle de la « recherche de personne disparue ». Cette discipline consiste à suivre une trace olfactive de l'individu recherché.

D'autre part, l'unité dispose de chiens renifleurs de produits explosifs. Ces chiens sont employés dans toutes les missions de police pour la sécurisation des hautes autorités de la République ou à l'occasion des visites ou cérémonies. Ils interviennent dans la plateforme aéroportuaire de l'AIBD, dans les gares du TER, ainsi qu'au niveau de toute zone recevant du public à titre préventif. Parmi les critères

VISITE D'INSPECTION DE LA FORMATION TACTIQUE  
DE L'ESI DE BAKEL



Le Haut commandant de la Gendarmerie nationale s'est rendu à BAKEL le mercredi 24 juin 2020 en compagnie du général de brigade BARATZ, Commandant des Eléments Français au Sénégal (EFS), dans le cadre d'une visite d'inspection de la formation tactique de l'Escadron de Surveillance et d'Intervention de BAKEL dispensée par un Détachement d'Instruction

Dès son arrivée, le général de division Jean Baptiste TINE, s'est rendu à la préfecture de Bakel pour une visite de courtoisie. Après cette visite, le cortège s'est dirigé au champ de tir pour assister à une séance de tir effectuée par les stagiaires avant de se rendre à l'Escadron de Surveillance et d'Intervention de BAKEL où les généraux ont effectué des visites d'ateliers. Le Haut Commandant de la gendarmerie a demandé aux stagiaires une



Opérationnelle (DIO) des EFS. Le stage, regroupe 150 stagiaires issus des différentes unités de la gendarmerie nationale sénégalaise à savoir: l'Escadron de Surveillance et d'Intervention de BAKEL, l'encadrement de l'Ecole des Sous-officiers de la Gendarmerie Nationale, le Centre de Perfectionnement de la Gendarmerie Mobile, les brigades frontalières de la Légion Est, l'escadron blindé de la LGI, le Centre Technique de la Gendarmerie nationale.

totale implication dans ce stage afin qu'ils puissent en tirer le maximum de connaissances car ils seront inmanquablement des relais pour la formation continue dans leurs unités respectives. Avant de quitter BAKEL, le Haut Commandant de la Gendarmerie s'est rendu au village de Kanda pour faire un don de 2,5 tonnes de riz, 250 litres d'huile et 250 kg de sucre pour soulager les populations en cette période pré-hivernale difficile marquée par la COVID-19.

Capitaine Serge Olivier MANDIONE  
DIVCOM

## ACTIVITÉS GENDARMERIE

### DONNER DU SANG UN ACTE HAUTEMENT CIVIQUE

Afin d'apporter sa contribution à l'élan de solidarité, la gendarmerie a organisé un don de sang le lundi 25 juin 2020 à la caserne de Gendarmerie de Mbao. Une activité qui a vu la présence du Général de Brigade Thiaca Thiaw, Commandant la Gendarmerie Mobile et de nombreux donateurs civils et militaires.

Le but est de permettre aux militaires de la gendarmerie et aux familles de donner de leur sang pour répondre aux besoins du centre national de transfusion sanguine (CNTS).

A cet effet les gendarmes ont adhéré massivement à la cause.

«Le sang est un liquide naturel qu'on ne peut ni fabriquer ni vendre» rappelle le Général THIAW, qui précise qu'au delà de ses missions principales de



sécurité publique, le personnel de la gendarmerie nationale est engagé dans les actions sociales et civiles - militaires. A ce titre, il a félicité l'ensemble des contributeurs pour ce geste de haute portée citoyenne qui permettra de sauver des vies. Le don de sang en cette période de covid 19 est vital dans la mesure où la demande est forte du fait des urgences, mais également pour le traitement des malades du

covid présentant des facteurs de comorbidité. Il est également une opportunité pour les donateurs de connaître leur groupe sanguin. La gendarmerie compte perpétuer ce type d'action sur l'étendue du territoire avec la supervision du service de santé.

*Gend Mamadou A SAMBOU  
DIVCOM*

### LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale, la traite des personnes et le trafic des migrants, la Gendarmerie nationale a procédé à l'arrestation de quatre acolytes étrangers qui convoient des candidats à l'immigration clandestine. Ces mis en cause ont tenté de faire rallier quatre-vingt-neuf (89) individus d'origine Sierra léonaise dont huit (08) hommes vers les pays du moyen Orient. ...

Un réseau de trafiquants composé de quatre (04) étrangers dont un avec une double nationalité sénégalaise et sierra léonaise a été démantelé suite à un intense travail de surveillance après vingt (20) jours de surveillance entre Diamniadio, Malika plage et Médina.

L'enquête a permis aux hommes de la Brigade des Recherches de Dakar d'établir les faits de trafic de migrant qui a conduit au défèrement des auteurs. Le mode opératoire consistait à faire venir les filles de la Sierra Léone par voie routière en transitant par la Guinée moyennant une somme variant entre 350.000 et 400.000f. Une fois au Sénégal, les malfaiteurs organisaient le voyage par petits groupes vers les pays du Moyen Orient grâce à une complicité locale.

Ces migrants, considérés comme des victimes jouissent d'une protection conformément à la loi de 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la traite des personnes et pratiques assimilées et la protection des victimes. Ainsi, durant toute la procédure

d'enquête la prise en charge des victimes avait été prise par la Gendarmerie puis par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui a initié des procédures en vue de leur rapatriement.

*Gend Mbenda THIAM  
DIVCOM*



CÉRÉMONIE DE SORTIE DU COURS D'APPLICATION DES  
OFFICIERS DE GENDARMERIE

La cérémonie de sortie du cours d'application des officiers de Gendarmerie (CAOG) s'est tenue le mercredi 15 juillet 2020 à la place d'armes de la caserne Mame Bounama Fall de Ouakam. Présidée par le Général de Division Jean Baptiste TINE, Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire, cette 13<sup>e</sup> promotion CAOG est forte de quarante-six (46) stagiaires issus de quinze pays africains.

Le cours d'application est une partie intégrante de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale, créé en 2007. L'enseignement est basé sur des domaines qui englobent l'ensemble des grandes thématiques de la criminalité contemporaine. Cependant de nouveaux modules ont été intégrés dans la formation notamment la cybercriminalité et la preuve numérique conduites par des expert du conseil de l'Europe. Ce séminaire composé du jury est constitué par de hauts gradés de l'Arme et des professeurs d'université.

Le CAOG accueille des stagiaires des différents pays africains francophones notamment le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, Madagascar, le Mali le Niger la République Centrafricaine, la République de Guinée et le Tchad. Cette année, la participation de la



Guinée Bissau et la Guinée équatoriale pays lusophones, marque le satisfécit décerné au label d'École Nationale à Vocation Régionale (ENVR) du CAOG.

Cette cérémonie est l'aboutissement de dix (10) mois d'efforts soutenus au cours desquels les officiers élèves ont été suffisamment préparés et outillés pour tenir les futurs postes de responsabilités qui leurs seront confiés. La promotion présente une mention très honorable avec un taux de réussite scolaire de 100%.

Ainsi ces ex pensionnaires de l'école des officiers sont désormais aptes à tenir les postes de commandant de peloton, adjoint au commandant de compagnie, adjoint de commandant d'escadron et chef de service technique.

Le Haut Comgend a rappelé aux officiers élèves l'importance des futures fonctions qui leurs seront confiées en ces termes « le stage que vous venez de suivre à l'école vous a assurément conféré toutes les aptitudes

professionnelles que vous mettrez à profit dans le domaine de la sécurité publique». Il a également souligné la réussite de la coopération entre le Sénégal et ses partenaires africains marquée par la diversité de cette promotion. Dans le même sillage, le Colonel Abdoulaye DIAGNE, Commandant de l'École des Officiers dans son discours a fait savoir que ces officiers ont été formés à « diriger, en cas de besoin une équipe d'intervention chargée de neutraliser les individus dangereux au moyen des techniques de maîtrise avec ou sans arme de l'adversaire (MSAA- MAAA) ».

La fête a été clôturée par une belle photo de famille avec la promotion à l'honneur en compagnie du Général, Haut Commandant de la Gendarmerie et des membres de l'encadrement.

Gend Mbenda THIAM  
DIVCOM

Le 21 juillet 2020 marque la remise d'épaulettes de sous-lieutenant aux élèves-officiers de la 12<sup>e</sup> promotion du Cours de formation de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN), baptisée promotion Colonel Badara



NIANG. Une cérémonie qui a vu la présence du Ministre des Forces Armées, Monsieur Sidiki KABA, du Général de Corps Aérien Birame DIOP, Chef d'Etat-Major Général des Armées, du Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale



et Directeur de la Justice Militaire Jean Baptiste TINE, et de nombreuses autorités civiles et militaires.

Le programme du Cours de formation regroupe cinq (05) dominantes dont l'instruction générale, l'instruction militaire, la formation professionnelle,

l'entraînement physique et sportif. Des stages effectués à l'extérieur bouclent ce programme qui comporte des phases théoriques et pratiques.

Parmi ces trente-huit (38) élèves-officiers trente-trois (33) sont de nationalité sénégalaise dont trois (03) pour le compte de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (Bnsp), deux (02) de la république de Guinée et trois (03) du Mali.

Ces sous lieutenants ont suivi avec succès une formation exigeante et ont obtenu des résultats honorables avec une moyenne générale de 13,29/20.

Le ministre des Force Armées a souligné la grandeur du choix du parrain feu Colonel

Badara NIANG qui, selon lui, oblige la 12<sup>e</sup> promotion à porter très haut les valeurs de persévérance, d'abnégation, de générosité et du culte de l'excellence.

Ce qui fait dire au Commandant de l'EOGN s'adressant aux sous-lieutenants que «vous serez désormais investis de responsabilité de commandement,... le chef que vous êtes doit développer le sens des relations humaines qui s'appuient sur des relations individuelles. Il doit responsabiliser ses subordonnés. Cependant, chacun saura que son rôle est important. Ainsi en les valorisant, les subordonnés donneront le meilleur d'eux même».

Il a terminé par les inviter à s'abreuver des valeurs morales de leur parrain feu Colonel Badara NIANG, dont la brillante carrière reste un modèle pour les générations futures.

L'EOGN a célébré cette année ces treizes années d'existence durant lesquelles elle a assuré la formation de quatre cent quatrevingtdeux(482)officiers élèves du Cours d'Applicaion et trois cent trente-quatre (334) élèves officiers du Cours de Formation.

*Gend Kalidou BARRY  
DIVCOM*

**INAUGURATION DE LA BRIGADE ZONALE DE LA DSCOS DE SAINT-LOUIS**



**P**our prévenir et contrôler les problèmes liés à la question foncière, le ministre des Forces armées M<sup>e</sup> Sidiki KABA a procédé à l'inauguration de la brigade zonale de la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS) de Saint Louis le jeudi 09 juillet 2020.

La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale, et maire de la ville de Saint Louis monsieur Mansour FAYE, de Monsieur le Général de division

Jean Baptiste TINE, Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire et de plusieurs autorités civiles et militaires.

Cette brigade zonale va permettre de prendre en charge les préoccupations relatives à la question foncière, de produire des procès-verbaux de renseignements judiciaires et administratifs et de donner suite aux soit transmis venant des différents parquets.

En attendant la création des brigades zonales de surveillance

dans les régions de Louga et de Matam, celle de Saint Louis sera compétente sur tous les neuf (09) départements de ces régions.

Du point de vue statistique, la brigade zonale a effectué au courant de l'année 2019, quatre cent quatre-vingt-trois (483) sommations d'arrêt de travaux, quarante - cinq (45) sommations de déguerpissement pour occupation de terrain appartenant à autrui et quatre (04) sommations de démolition.

L'objectif de la DSCOS est de densifier son maillage territorial afin de prévenir les contentieux fonciers sur tout le territoire national.

La cérémonie a été clôturée par une remise de lot de matériels à la case des tout-petits et à l'école élémentaire Moussa DIOP de Ngallèle par le ministre des Forces armées.

*Gend Maty DOUKAR  
DIVCOM*

**PARTENARIAT ENTRE LE HARAS NATIONAL ET LA GENDARMERIE NATIONALE**

**L**a gendarmerie nationale a signé le jeudi 23 juillet 2020 à la caserne Samba Diéry DIALLO un protocole de partenariat avec le Haras National du Sénégal. La cérémonie a été présidée par le Général de Brigade, commandant la Gendarmerie mobile en présence d'autorités civiles et militaires.

Selon le Général de Brigade Thiaca THIAW, l'escadron montée est une unité de la



Légion de Garde Présidentielle qui assure les escortes du président de la République et des hautes autorités en visite au Sénégal. Elle participe également à des missions

de maintien de l'ordre lors des manifestations sportives, politiques ou culturelles.

Cet accord va permettre de renforcer le développement génétique de la race chevaline

## ACTIVITÉS GENDARMERIE

des deux institutions d'où l'importance du renouvellement des infrastructures hippiques. Le Général s'est dit satisfait de la signature de l'accord qui va immanquablement booster le potentiel hippique de la gendarmerie nationale.

Le Haras national est un établissement public à caractère

administratif qui a pour vocation d'améliorer la race génétique du cheval.

Ainsi, d'après le vétérinaire Commandant Mamadou BARRO directeur général du haras, ce partenariat qui lie sa direction à la gendarmerie permettra à cette dernière d'améliorer son effectif équestre.

Une remise symbolique d'un cheval à la Gendarmerie par le Haras national a conclu ce pacte qui jette les jalons d'une solide coopération.

*Gend Mbenda THIAM  
DIVCOM*

## INAUGURATION DE LA BRIGADE PROXIMITÉ DE KEUR MBAYE FALL



Le Général de brigade Mamadou DIOUF, Haut Commandant en second de la gendarmerie nationale a présidé le 10 juin 2020 l'inauguration de la brigade de proximité de KEUR MBAYE FALL. Autorités administratives, judiciaires et locales et ont pris part à cette cérémonie au format sobre dû à la pandémie covid-19.

Cette nouvelle brigade implantée au cœur de KEUR MBAYE FALL est une réponse à la demande longtemps formulée par les habitants de la localité. Elle rapproche l'offre de sécurité au plus près des populations qui en sont les véritables bénéficiaires et vient ainsi renforcer le dispositif sécuritaire déjà en place dans la commune de Mbao, au grand bonheur de ces dernières.

En effet, au-delà de l'aspect dissuasif que procure une unité de gendarmerie dans son environnement immédiat, la brigade de proximité améliore la disponibilité opérationnelle et réduit les délais

d'intervention et de saisine. Elle constitue en ce sens une véritable aubaine pour les populations. Cette optique d'être toujours au plus près des populations pour leur assurer en tout temps la sécurité fait des unités de proximité des outils performants et adaptés à la riposte contre la délinquance. La sécurité étant comme l'a indiqué le haut commandant en second : « un droit non négociable que la gendarmerie s'efforce à procurer à tous les sénégalais », un meilleur maillage permettra d'assurer ce droit à tous.

Cette politique de proximité change le schéma tendanciel, dorénavant ce sont les unités de gendarmerie qui se déplacent vers les populations pour une meilleure offre de sécurité. Ce fait est loin d'être fortuit, il résulte de la nécessité de s'adapter à un environnement en perpétuelle mutation. Désormais partie intégrante du paysage communal, la brigade de proximité de KEUR MBAYE FALL participera de manière active à la lutte contre la délinquance itinérante et le grand banditisme.

*Capitaine Serge Olivier MANDIONE  
DIVCOM*



**CHRONIQUE D'UNE TRAQUE DES BANDES ARMÉES QUI  
SEVISSENT À L'INTÉRIEUR DU PAYS.**

La gendarmerie veut marquer un coup d'arrêt au vol à main armée avec la mise en place d'un Groupe d'Enquête de Lutte Anti Criminalité et contre les Vols à Main Armée (GELAC-VAMA).

Depuis le 11 juillet 2020, la brigade de gendarmerie de KOUNGHEUL a ouvert une enquête à travers la brigade de proximité de RIBOT ESCALE, sur le vol à main armée perpétré dans la nuit du 10 au 11 juillet au domicile de M. M dans la localité de COURA MOURIDE, commune de LOUR ESCALE.

En effet, un groupe d'individus armés de bâtons, de sabres et de fusils de chasse a fait irruption nuitamment dans le domicile de la victime, et a tenu en respect les occupants, avant d'emporter avec eux la somme de cinq cent mille francs (500.000) FRCS. Tout porte à croire que ces malfaiteurs avaient repéré et suivi le sieur M.M commerçant qui s'était rendu au marché de PATAR dans la journée.

L'intervention très prompte des villageois a permis d'appréhender C.A.K, membre de la bande qui a été remis à la Brigade de gendarmerie de proximité de Ribot escale.

Poursuivant les investigations sans désespérer, dans le cadre de l'enquête ouverte sur ce vol à main armée, le commandant de la compagnie de gendarmerie

de KAFFRINE a reçu en renfort, dès le lendemain, une équipe d'enquêteurs du pôle judiciaire de lutte contre les vols à main armée mis en place à la brigade de recherches de TOUBA. Cette équipe a été déployée aussitôt à KOUNGHUEUL, avec la contribution de la brigade de recherches de Tambacounda qui est également venue en appui. Grâce au réseau de renseignement mis en place, deux suspects ont été appréhendés dans la journée du samedi 11 juillet 2020 vers 12h30 à Ida Mouride, grâce à la vigilance des populations et aux contacts établis avec les enquêteurs. Il s'agit de B. B et A. S qui circulaient à bord d'une moto et se trouvaient en possession d'une arme de guerre modèle Kalachnikov de 7.62 mm dont le chargeur était garni de 4 munitions.

Si les investigations menées ont abouti aussi vite à l'arrestation des trois (03) auteurs présumés sur les neufs (09) assaillants, c'est que le commandement avait mis en place déjà depuis le 06 juin 2020, au sein de la légion de gendarmerie centre ouest (Régions de Thiès et Diourbel), un groupe d'enquête et de lutte contre la criminalité et les vols à main armée, qui a déjà opéré plusieurs arrestations dans le milieu des malfaiteurs coutumiers de ce genre de forfaits.

Dans le cadre de la poursuite

de leurs investigations, les enquêteurs du groupe d'enquête et de lutte contre les vols à main armée (GELAC-VAMA) mis en place à la LCO, se sont déplacés à Kaffrine avant de regagner la brigade de proximité de Ribot escale dans la journée du samedi 11 juillet 2020. Les auteurs impliqués dans cette attaque sont en effet fortement soupçonnés d'avoir participé à quatre (04) autres braquages dans les secteurs de la légion centre ouest (Thiès et DIOURBEL) et de la légion nord (Saint-Louis, Louga et Matam). Le dispositif opérationnel spécial de lutte contre les vols à main armée qui sur l'ensemble du territoire national a opéré d'autres arrestations dont celle de A. K à MISSIRAH, un des auteurs présumés du braquage de la station de Saly ainsi que son frère M. S.

Les investigations menées dans le cadre de ces enquêtes ont également permis les arrestations de T. K. dit C. K. et E. K. à KOUSSANAR et à YAKHOU NIAYE, dans la région de Diourbel, tous identifiés comme membres du groupe ayant participé à des vols à main armée à DAHRA DJOLOF dans la nuit du 13 au 14 avril 2020, Mbacké en 2015 et NDOULO dans les nuits du 06 au 07 janvier et du 15 au 16 mai 2020.

A ce jour, outre les arrestations opérées, des armes sont saisies.

## ACTIVITÉS GENDARMERIE

Le groupe d'enquête et de lutte anti-criminalité et vols à main armée (GELAC-VAMA) est une task-force ponctuelle composée d'officiers et de sous-officiers expérimentés provenant de la section de recherches et des brigades. Ils sont sélectionnés pour leurs aptitudes à traquer les auteurs de vols en milieu rural. Son objectif est de démanteler sans répit les auteurs de vols à main armée qui agissent souvent en bande organisée qui se déplacent de région en région.

La mise en place du GELAC-VAMA de la Légion de gendarmerie Centre Ouest (LCO) a permis de faire des recoupements avec toutes les affaires similaires et d'identifier des pistes d'enquête afin de réactiver les nombreuses affaires à suivre qui sont restées non élucidées dans les brigades de Gendarmerie.

Ce groupe d'enquête peut s'inscrire dans la durée tant que le phénomène pour lequel il a été constitué perdure. Il bénéficie d'un soutien logistique

et financier important de la part du Haut commandement pour lui permettre de mener efficacement ses investigations et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés à savoir mettre définitivement hors d'état de nuire ces bandes armées et ramener la quiétude au sein des populations rurales.

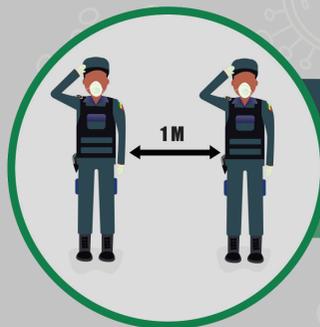
*Lieutenant Aissatou DIEDHIOU  
DIVCOM*

## OPÉRATIONS ANTI COVID 19 EN IMAGES...



# STOP COVID 19

## MESURES SPÉCIFIQUES À OBSERVER PAR LE PERSONNEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE TANT EN OPÉRATION, EN CASERNE QU'EN PERMISSION



### SE TENIR À AU MOINS 1 MÈTRE

- De ses camarades et de la population
- Des personnes contrôlées ou interpellées



### SE PROTÉGER POUR PROTÉGER LES AUTRES

- Éviter de se toucher le nez, les yeux ou la bouche
- Porter obligatoirement un masque
- Saluer règlementairement : pas de poignées de main ou d'accolades
- Laver la tenue après chaque service ou l'isoler



### SE LAVÉ LES MAINS AVEC DE L'EAU ET DU SAVON, OU APPLIQUER LE GEL HYDROALCOOLIQUE

- À chaque entrée et sortie de bâtiment
- Après chaque contrôle de papiers d'identité
- Après chaque manipulation d'armement, appareils de transmission ou informatiques
- Après chaque manipulation des saisies ou pièces à conviction



### EN CAS DE FIÈVRE, TOUX, GRANDE FATIGUE OU DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES

- Isoler immédiatement la personne souffrante et contacter le service médical



1290/001 06.2020 1000

POUR TOUTE INFORMATION  
APPELER LE **800 00 20 20** OU LE **1515**



# RSE

Depuis plus de 30 ans, Eiffage Sénégal étend sa démarche RSE dans des domaines aussi variés que l'Éducation, l'Environnement, la santé.



Avenue Felix Eboué x Route des Brasseries

 (+221) 33 839 73 39  eiffage.senegal@eiffage.com

# DOSSIER

- Développement des capacités de résilience
- Renforcement de la disponibilité opérationnelle

P 24 - 25 Singularité militaire et attractivité professionnelle

P 26 - 31 La conduite de l'activité opérationnelle en cas de crise (cas covid 19)

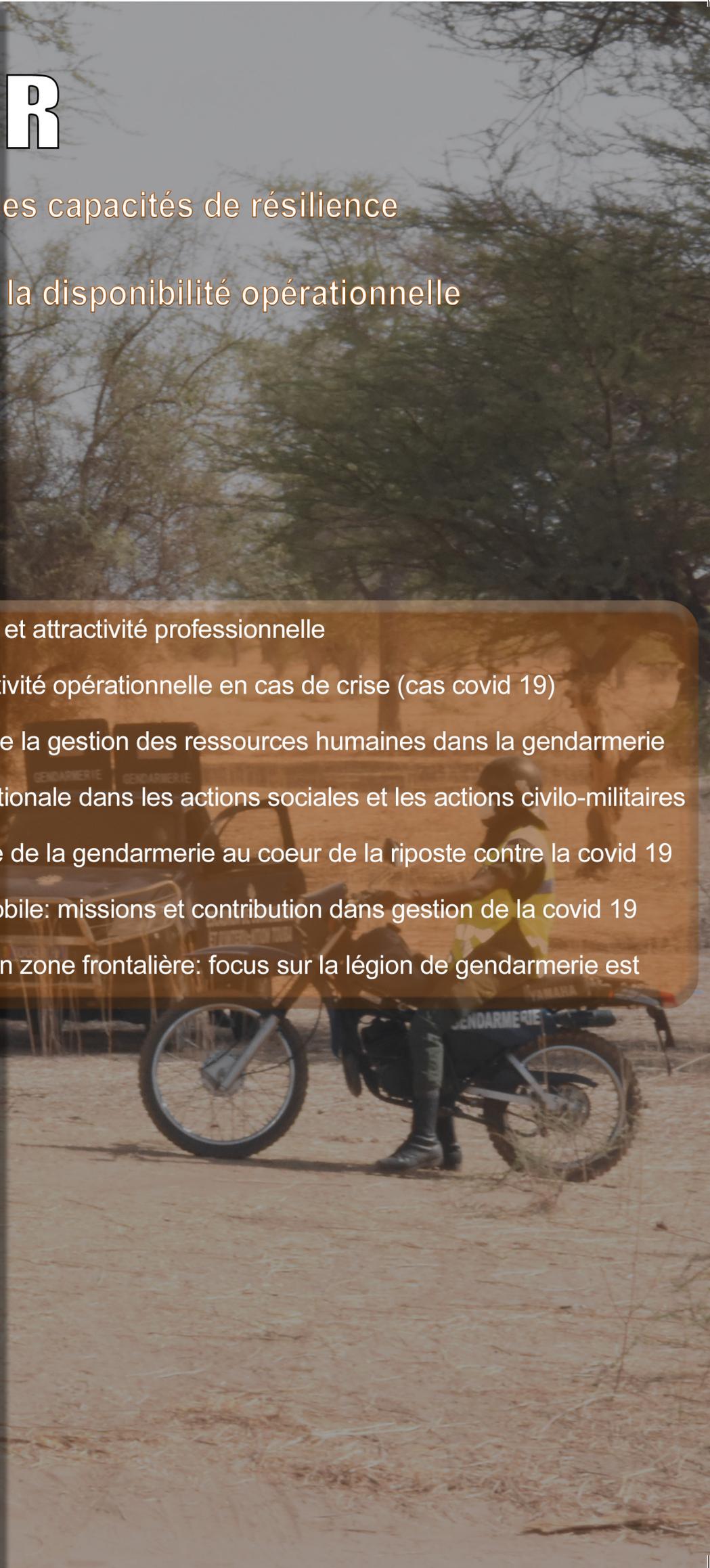
P 32 - 33 La modernisation de la gestion des ressources humaines dans la gendarmerie

P 34 - 35 La gendarmerie nationale dans les actions sociales et les actions civilo-militaires

P 36 - 37 Le service de santé de la gendarmerie au coeur de la riposte contre la covid 19

P 38 - 39 La gendarmerie mobile: missions et contribution dans gestion de la covid 19

P 40 - 45 Défis sécuritaires en zone frontalière: focus sur la légion de gendarmerie est





## SINGULARITÉ MILITAIRE ET ATTRACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La singularité de la gendarmerie nationale s'apprécie d'une part dans son ancrage aux valeurs militaires, la rigueur du cadre légal de son emploi et de son service, sa disponibilité et d'autre part dans le professionnalisme de son action qui nourrit son attractivité.

Sans doute, la forte judiciarisation des missions de police telle que connue aujourd'hui à travers le monde donne encore plus de complexité à l'emploi des armes ou de la force et des différents outils de coercition.

Une organisation militaire, encadrée par la discipline et la rigueur, des compétences en planification-prospective et une bonne connaissance du milieu est garante d'une disponibilité.

Deux atouts découlent de cette singularité.

Premièrement, il y a lieu de rappeler qu'au début des années 90, l'intégration du paramètre légal (judiciarisation) dans la conduite des opérations et même dans l'engagement de la force armée a fortement impacté sur la perception de l'opinion évoquant ainsi les prémices de la primauté du Droit dans l'application de la force qu'elle soit au profit de la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur.

Deuxièmement, la « policiarisation » de la force armée est devenue une réalité dans le monde car le potentiel militaire jadis confiné

aujourd'hui sollicité dans des missions de sécurité intérieure pour faire face aux multiples guerres ; guerre contre le terrorisme, le crime transfrontalier, guerre contre la drogue, guerre contre la déforestation et tout récemment guerre contre la COVID 19.

Cet emploi des forces armées en posture de veille, de surveillance et de protection civile montre alors que la sécurité s'est recentrée autour de l'individu, de l'humain. D'où la notion de sécurité humaine.

Le potentiel militaire de la gendarmerie nationale est adapté dans ce contexte de « conflition » caractérisé par la présence de la population civile, la nature de l'adversaire qui se dilue et se mue en toute facilité. Il répond aux exigences de respect des droits individuels et collectifs ainsi qu'aux intérêts stratégique et tactique du but à atteindre.

Alors quoi de mieux que de disposer d'une force militaire, apte aux missions de police ?

### Statut militaire, rigueur et disponibilité

La question du caractère militaire est fondamentalement liée à celle de la disponibilité. La disponibilité propre aux militaires est sans doute difficile à assumer dans un monde où l'homme cherche en permanence des équilibres, équilibre entre vie privée et vie professionnelle, entre travail et

loisirs ; entre engagement compris comme devoir et protection au sens de droit.

En tout état de cause, la nécessité d'un engagement complet du personnel exerçant le métier des armes en général, celui de la gendarmerie en particulier, ne saurait être contestée.

En termes de références juridiques, le sens des dispositions du décret 74-571 du 13 juin 1974 portant règlement sur le service et l'emploi de la gendarmerie, qui précise d'une part que « *partie intégrante des forces armées, la gendarmerie nationale est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements* » et d'autre part que « *l'organisation et le caractère militaire de la gendarmerie lui interdisent de s'immiscer dans les questions touchant à la politique et d'exécuter des missions occultes* », est important.

Toutefois, les défis de transformation et de mutations sociales sont tels que la Gendarmerie, cette force humaine doit s'adapter pour maintenir sa singularité et renforcer ses capacités. Il ne faudrait surtout pas que « **au moment où tout tourne autour d'elle, que la destinée de la Gendarmerie soit la seule immobile** » comme le disait Alfred de VIGNY dans



Servitude et grandeur militaires. A ce titre d'ailleurs, François Dieu, politologue et spécialiste des questions de sécurité dans son livre, *secrets de corps, sociologie de la gendarmerie* évoquait déjà une gendarmerie cernée par plusieurs défis dont les changements que la modernité technologique a entraînés dans la vie des personnels et leur activité opérationnelle, l'influence du passé de la gendarmerie dans son fonctionnement et les valeurs fortes d'une communauté professionnelle qui fait face chaque jour à des défis nouveaux.

### **Sécurité publique et attractivité professionnelle**

Le métier de la sécurité publique est un choix, une vocation. L'engagement à servir pour la cause nationale en tant qu'acteur de la sécurité est un préalable au service de la gendarmerie. C'est cette disponibilité décrite plus haut qui fait la passion du métier, pour lequel les unités de gendarmerie sont implantées sur l'ensemble du territoire national pour veiller à la sécurité des personnes des biens, à l'application des lois et règlements, au maintien de l'ordre. C'est également une disponibilité gratuite à l'endroit des populations et des institutions de la République en tout temps et tout lieu face à toute forme d'insécurité.

Pour connaître ce niveau d'attractivité de la gendarmerie, il faudrait savoir sur quoi est fondé le choix du jeune citoyen sénégalais

à embrasser une carrière dans la gendarmerie. Ce choix relève-t-il de l'affirmation d'une vocation forte à servir dans le métier de la sécurité publique, serait-ce la résultante d'un désespoir face à un marché de l'emploi saturé qui privilégie davantage les diplômés aux compétences, ou tout simplement une solution à un besoin social de se caser?

### **Le recrutement comme levier de la transformation**

La politique de la gendarmerie dans ce sens constitue depuis 2007 à diversifier, spécialiser et enrichir le potentiel humain à travers le recrutement, premier levier de la politique RH.

D'abord une féminisation avec l'accès au corps de la population féminine dont la pertinence n'est plus à démontrer. L'apport du personnel féminin dans la réussite des missions opérationnelles et des services est considérable au-delà de son caractère égalitaire consacré par les lois et l'engagement du Sénégal aux instruments internationaux.

Ensuite, le développement de profil de carrière de spécialistes aussi bien dans les catégories officiers et sous-officiers dans les domaines du soutien et des expertises.

Enfin, une réorganisation adaptée aux défis sécuritaires du moment qui permet au citoyen de percevoir l'offre de sécurité de la gendarmerie sur tous les spectres de menaces aux plans terrestre, aérien, fluvio-maritime et virtuel

notamment avec le cyberspace et l'électronique. Une approche objective qui optimise le maillage territorial et développe des nouvelles capacités qui peuvent également susciter des vocations. On peut citer la gendarmerie territoriale, la gendarmerie mobile, la gendarmerie aérienne, bientôt la gendarmerie fluvio-maritime, celle des transports ferroviaires, les pôles de lutte de la cybercriminalité, les laboratoires d'expertises et d'investigation criminelles et une diversité de spécialisation dans les fonctions de soutien administratif et logistique.

En outre, des instruments internes de régulation et de contrôle destinés à atteindre des niveaux de performance et à refléter une bonne image institutionnellesont mis en place et évalués. A ce titre, la communication et le dialogue internes, la formation morale, l'ancrage aux valeurs militaires et l'amélioration des conditions sociales sont des aspects essentiels. Sans oublier, le renforcement du lien à l'Arme pour ne pas dire le lien au service qui caractérise la gendarmerie et son personnel à la retraite à travers les activités de l'ANGRS appuyées constamment par le commandement. Comme pour dire que « *c'est en rendant les honneurs aux vétérans qu'on montre le mieux son empathie aux actifs.* »

CEN Ababacar FAYE  
Chef DIVCOM



## LA CONDUITE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE EN CAS DE CRISE (CAS COVID 19)

**D**émembrement de l'Etat le plus déconcentré et présent sur tout le territoire, la Gendarmerie nationale a un rôle important à jouer dans la lutte contre la propagation du coronavirus. S'appuyant sur son maillage, 7000 hommes et femmes Gendarmes ont été déployés au service de cette stratégie nationale de riposte.

La pandémie du Coronavirus présente un caractère de risque majeur d'une ampleur exceptionnelle. Elle se caractérise par une gravité extrême en raison de ses modes de transmission insidieux et des nombreuses victimes qu'elle peut engendrer dans des délais très courts.

Dans le cadre de la gestion de cette crise, la Gendarmerie a été donc appelée à contribuer de manière significative aux mesures exécutives décidées par les pouvoirs publics, dans le cadre de ses attributions de police administrative et judiciaire, afin de circonscrire les risques de propagation et d'éviter une catastrophe sanitaire.

A cet effet, la manœuvre stratégique de la Gendarmerie a eu pour but :

- d'anticiper et de prévoir les actions à mettre en œuvre face aux évolutions de la crise

- de permettre aux pouvoirs publics de dérouler leur plan d'action, de conserver l'initiative et leur liberté d'action.

Elle s'est déclinée en trois axes qui, dans le cadre de la propagation du coronavirus, ont marqué la posture opérationnelle de la gendarmerie nationale :

D'abord, partager les éléments nécessaires à la compréhension des risques constitués par le coronavirus et définir la politique de prévention qui y est associée, ainsi que les mesures de sauvegarde qui s'imposent à son personnel (I) ;

Ensuite, rappeler la place de la gendarmerie dans le dispositif des missions de la sécurité civile dans le cadre de la police administrative et judiciaire en matière de prévention et secours, d'information, d'éducation, de surveillance des personnes, protection des populations et des biens, de maintien de la liberté d'action des pouvoirs publics et de continuité de la vie nationale(II) ;

Enfin, prescrire les mesures de planification et d'organisation opérationnelle de la gestion de crise qui s'imposent en de pareilles circonstances (III), afin de mobiliser les moyens

d'action humains et matériels nécessaires pour apporter une réponse efficace et coordonnée à la mesure de l'ampleur de la situation et des prévisions de son évolution.



### I.- MESURES DE PREVENTION ET DE SAUVEGARDE DU PERSONNEL

1.1.- Exigence d'une préparation psychologique et de valeurs fortes

Le personnel de la Gendarmerie est soumis à un statut et des contraintes particuliers, à des devoirs vis-à-vis de lui-même et des populations. En de pareilles circonstances, la Gendarmerie est appelée en effet à confirmer son statut de service public et à réaffirmer les valeurs d'aide, de soutien, d'humanité



et d'altruisme qui lui sont reconnues. La présente situation a exigé de la part du personnel de la Gendarmerie d'adopter des valeurs déontologiques telles que :

- le dévouement et le don de soi dans l'accomplissement de ses missions ;



- l'impartialité et la courtoisie en exerçant les missions sans distinction en accordant le même respect et la même attention à tous dans leurs actes sans heurter la dignité des populations ;

- le discernement en toutes circonstances en tenant compte notamment du contexte de la nature des risques inhérents à cette situation, afin de choisir la réponse légale la mieux adaptée à chaque situation ;

- l'assistance, le secours et l'aide aux victimes par la

qualité de la prise en charge, l'information des familles illustrent le dévouement et la disponibilité auxquels sont astreints les gendarmes en tant que professionnels du risque ;

- enfin le devoir de discrétion et de respect du secret professionnel face aux situations vécues ou connues est une exigence déontologique fondamentale surtout dans un contexte de prolifération des réseaux sociaux qui démultiplie la vitesse de transmission des informations ;

1.2.- Mesures de sauvegarde du potentiel opérationnel  
La crise sanitaire et son évolution ont imposé une disponibilité permanente des personnels et la mobilisation de capacités opérationnelles robustes.

L'exécution des missions de la Gendarmerie implique habituellement des contacts réguliers et rapprochés avec les populations qui sollicitent son intervention. Aussi, pour se conformer aux mesures politiques édictées au niveau national, les chefs à tous les échelons ont veillé à l'effectivité des « mesures barrières » pour lutter contre la propagation de la maladie et préserver le potentiel et la capacité opérationnelle de leurs unités.

A cet effet, les mesures de prévention et de protection édictées ont été appliquées strictement afin de préserver

le potentiel opérationnel à l'occasion de leurs différents engagements.

## II.- MISSION DE LA GENDARMERIE ET LIBERTÉ D'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS.

2.1.- Principes d'exécution de la mission

Dans ce contexte, la Gendarmerie a exécuté sa mission en se MONTRANT, en RENSEIGNANT et en INTERVENANT.

- SE MONTRER, c'est déjà prévenir, c'est empêcher les violations des dispositions réglementaires édictées par les autorités de commettre, dissuader, contraindre moralement au respect de la loi, notamment l'état d'urgence et obliger à appliquer les mesures de confinement à domicile et de restriction dans les déplacements. C'est également rassurer la population par des actions de surveillance générale destinées à protéger les personnes et leurs biens.

- RENSEIGNER, pour permettre au commandement et aux autorités responsables de prendre en temps voulu, les décisions nécessaires, pour éviter le désordre ou venir en aide aux personnes en danger et sauver les vies ou les biens en péril.

- INTERVENIR : si toutefois, les actions de présence ne suffisent pas, l'intervention a été envisagée dans les cas suivants :



✓ Intervention d'initiative, pour des mesures de sécurité ou d'assistance nécessaires et dans le but de procéder à des enquêtes le cas échéant ;

✓ Intervention comme force publique à la demande des autorités pour prêter main-forte, assurer un service d'ordre, maintenir ou rétablir l'ordre et la paix sociale suivant les réquisitions des autorités administratives.

2.2.- Contribuer au maintien de la liberté d'action des pouvoirs publics

Institution d'autorité, la gendarmerie, a usé des pouvoirs que lui confère la loi pour faire échec aux comportements de nature à mettre en péril la sécurité collective, dans l'intérêt supérieur de la société. Pour assurer l'efficacité des mesures édictées par les pouvoirs publics, l'observation stricte des actes réglementaires pris à cet effet a été un point décisif et un facteur de succès.

Ainsi l'action de la Gendarmerie a été déterminante dans la décision du gouvernement de dérouler son plan de lutte contre la propagation de la maladie notamment par le respect de l'interdiction des rassemblements, des réunions et des déplacements fréquents injustifiés ; enfin en organisant la résilience de la population.

L'engagement de la gendarmerie dans les missions de renseignement, de surveillance

de protection, d'intervention et de secours procède directement de ses attributions en matière de sécurité publique et de police judiciaire. A cet effet, elle est intervenue à titre exclusif, ou en collaboration avec d'autres organismes, d'initiative ou à la demande des autorités compétentes ;

2.3.- Identification des tâches implicites et explicites découlant de la mission

2.3.1- Fonction Sauvegarde du personnel face aux risques pour préserver le potentiel d'intervention de la Gendarmerie

✓ Mettre en œuvre les mesures de confinement partiel à domicile du personnel des états-majors non indispensables à la bonne marche du service ;

✓ Mettre en œuvre les mesures sanitaires prescrites au niveau des casernes et des services territoriales ;

✓ Veiller à la mise en place et à l'emploi effectif des moyens de désinfection au niveau des services et des unités dans les conditions définies par les instructions du service de santé ;

✓ Identifier et préparer au sein des cantonnements des espaces ou des locaux favorables à l'isolement ou l'installation d'infrastructures destinées à cet effet au profit du personnel et de leurs familles ;

✓ Instaurer des mesures de restriction et de contrôle sur les

déplacements des personnes au sein des casernes, notamment des prises de températures et les mesures prescrites.

2.3.2- Fonction Police administrative et judiciaire

✓ Assurer la continuité de l'action directe de la police administrative et judiciaire dans les circonscriptions de la Gendarmerie en mettant en œuvre les mesures décidées au niveau national et local ;

✓ Faciliter les déplacements des autorités sanitaires, médicales et de secours ;

✓ Rechercher le renseignement prévisionnel sur les risques d'attroupements séditieux ;

✓ Veiller à l'application stricte des mesures réglementaires édictées dans le cadre de l'état d'urgence (Loi 69-29), en rapport avec les autorités administratives et judiciaires ;

✓ Surveiller les flux et les déplacements des personnes en identifiant leur provenance notamment dans les espaces frontaliers ;

✓ Prêter main forte ou le concours des forces nécessaires le cas échéant pour l'isolement d'un point ou une zone ou le confinement dans un lieu isolé ;

✓ Recenser les établissements pouvant être réquisitionnés dans les secteurs de compétence de la Gendarmerie ;

✓ Participer activement à



l'information et à la prévention par la diffusion des mesures d'alerte et renseigner les populations sur la vulnérabilité face aux risques ;

- ✓ Participer à l'information du public pour éviter la propagation de fausses nouvelles et la dramatisation de l'évènement, pouvant être facteurs de paniques et de graves perturbations dans le déroulement des opérations et le fonctionnement de l'administration.

2.33- Fonction Intervention surveillance et protection

- ✓ Assurer et maintenir en permanence un potentiel physico opérationnel mobilisable sans délais de 90% des effectifs autorisés au niveau des unités chargées de l'exécution des missions de la Gendarmerie ;

- ✓ Faire respecter l'observation du couvre-feu par des patrouilles de surveillance mobiles et la tenue des points clés durant les heures du couvre-feu ;

- ✓ Surveiller les déplacements de personnes au niveau des axes routiers (Autoroutes, RN, RD et RR etc.) et des ports de débarquements traditionnels en contrôlant de façon quasi systématique la destination et l'origine des véhicules en circulation ;

- ✓ Renforcer la surveillance sur les points de passage



irréguliers et les intervalles entre les postes frontaliers officiels ;

- ✓ Protéger les points potentiellement susceptibles d'être menacés (établissements commerciaux, édifices publics etc.) ;

- ✓ Mettre en place un dispositif de protection des biens et lutter contre les pillages éventuels ;

- ✓ Rechercher tous renseignements susceptibles d'intéresser directement ou indirectement l'ordre public, dans l'ordre social, économique ou national, et de nature à influencer sur l'état d'esprit des populations, pouvant donner lieu à des mesures de précaution, de redressement ou de répression de la part des autorités

- ✓ Renseigner sur les activités ou la présence suspecte d'étrangers résidents ou de passage ;

- ✓ Lutter contre la diffusion

de fausses nouvelles et les rumeurs de nature à installer la psychose chez la population ;

- ✓ Prêter main forte aux autorités administratives chaque fois que de besoin dans la mise en œuvre des mesures visant le maintien de l'ordre et la préservation de la salubrité publique ;

- ✓ Prêter main forte aux autorités sanitaires chaque fois que de besoin pour l'escorte, le pilotage des convois (acheminement des prélèvements) et la surveillance et la protection des lieux de confinement.

- ✓ Assurer le blocage des routes fermées à la circulation et le contrôle de la circulation sur les axes à surveiller ;

- ✓ Assister les services des ministères impliqués dans toute démarche impliquant le recours à la force publique ;



✓ Renforcer le contrôle des conditions de séjour des étrangers sur le territoire national ;

✓ Renforcer le contrôle sur les obligations pesant sur les logeurs et la déclaration des voyageurs étrangers au niveau des hôtels ;

✓ Assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publics et le maintien, voire le rétablissement de l'ordre en période insurrectionnelle, conformément aux dispositions générales réglementant le service de la gendarmerie et aux prescriptions particulières des autorités administratives compétentes ;

### III.- PLANIFICATION ET ORGANISATION, DE LA COORDINATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE A LA GESTION DE LA CRISE

#### 3.1.- Organisation de la planification opérationnelle

Une participation coordonnée, judicieuse et efficace de la gendarmerie s'est imposée en ces circonstances exceptionnelles pour mobiliser des moyens d'action humains et matériels, permettant d'apporter une réponse adaptée à l'ampleur de la situation à ses évolutions prévisibles. Pour cela, il a fallu procéder nécessairement à un raisonnement rationnel qui a mené à des prises de décision pertinentes mais également

prospectives et proactives tout au long de la crise.

Pour la conduite de la mise en œuvre de l'état d'urgence et de la gestion de la crise liée à la pandémie de la Covid-19, il a été mis en place au niveau de l'état-major du Haut commandant de la gendarmerie nationale, un groupe de planification et de conduite (GPOC) qui a élaboré un plan d'opération ayant défini les actions des forces de gendarmerie durant cette crise. L'ordre d'opération qui a été élaboré par le GPO est destiné aux commandants de subdivisions d'arme et des légions territoriales et mobiles ainsi qu'aux formations spécialisées, pour leur donner le maximum d'orientations et de conduites à tenir tout en leur laissant une liberté d'action encadrée pour concevoir leur propre manœuvre localement.

L'état-major a indiqué les délais dans lesquels devaient lui parvenir l'ordre initial des autorités de commandement indiqués ci-dessus afin de lui permettre d'exercer sa mission de contrôle opérationnel.

#### 3.2.- Directives initiales de planification

##### ° Orientations

Les orientations initiales pour la planification ont consisté à tenir compte de la nécessité de distinguer :

o Les mesures de réaction

et de mise en œuvre immédiate de l'état d'urgence et de ses conséquences au niveau national, par le renforcement de la vigilance sur certains sites, le respect des décisions d'interdire de la circulation dans une zone ou des directions et axes donnés, le respect du couvre-feu etc... ;

o La gestion opérationnelle de l'événement par la planification et la mobilisation des moyens d'intervention et la participation à l'organisation des secours ;

o La contribution à la mise en œuvre des mesures de réaction de niveau politique (fermeture des frontières, déclaration de l'état d'urgence, mesures de confinement et de d'interdiction de circulation etc.) ;

##### ° Effet final recherché

Ainsi, l'EFR a été atteint dans la mesure où le dispositif de la gendarmerie a permis de porter un coup d'arrêt à la propagation du coronavirus en garantissant la liberté d'action des pouvoirs publics et le déroulement de leur plan d'action destiné à permettre un retour à la vie normale et au fonctionnement habituel des institutions, grâce à un dispositif pertinent adossé à un plan de communication adapté, en limitant à un niveau acceptable par les populations



et les acteurs économiques et sociaux, les perturbations liées à la lutte contre la pandémie du coronavirus.

Il s'est agi en un mot de trouver des solutions efficaces et réalisables afin que la gendarmerie remplisse au mieux les missions qui lui étaient confiées, en tenant compte du contexte général qui a prévalu et des contraintes et impératifs identifiés.

3.3.- Composition du groupe de planification (GPO) :

- **Chef GPOC**
- **Adjoint Chef GPOC**
- **Secrétariat soutien GPO**
- **Cellule Renseignement**
- **Cellule Effectifs**
- **Cellule Opérations**
- **Cellule Logistique/ Finances**
- **Cellule SIC**
- **Cellule Information**

3.4.- Organisation du Commandement - transmissions (PCO)

3.4.1.- Organisation du commandement  
L'organisation du commandement a reposé sur le principe de l'unicité de commandement en plaçant l'ensemble des moyens humains et matériels disponibles en dehors des moyens placés sous les commandements des légions territoriales sous le commandement du chef de l'état-major qui dispose à cet effet d'un PCO placé sous la responsabilité de l'adjoint Opérations. L'état-major

de crise a, ainsi, permis au HAUTCOMGEND de gérer la crise au niveau stratégique en assurant la coordination entre les différentes légions et la mise en œuvre des unités spécialisées, des soutiens et des formations mobiles conservées aux ordres.

Un officier de l'état-major a été détaché comme détachement de liaison (DL) lors de la mise en place d'un état-major de crise au niveau stratégique. Le PCO a, à cette occasion, été le référent du niveau opératif des PC légions situés au niveau tactique.

3.4.2.- Systèmes d'information et de commandement (SIC)

L'organisation des liaisons radioélectriques et l'élaboration d'un OCT a été à la charge de la Division Transmissions Informatique (DTI) pour garantir une liaison effective par radio avec l'ensemble des unités déployées sur le terrain et en leur sein. Par ailleurs, la DTI a mis en place les installations informatiques nécessaires suffisamment dimensionnées pour permettre d'organiser des visioconférences entre le Haut commandement, le PCO et les grands commandements et légions.

3.5.- Organisation du soutien logistique

Le concept du soutien logistique a consisté à apporter les soutiens matériel, alimentaire,

mobilité et médical au profit des unités suivant les demandes exprimées par ces dernières en vue de l'exécution de leurs missions dans leurs domaines.

En définitive, l'organisation de la gendarmerie qui a reposé sur un commandement intégré, de l'unité subordonnée (GT et GM) à l'état-major du Haut commandement, lui a permis d'adopter une posture opérationnelle permanente, gage de réactivité et d'une forte capacité de mobilisation. Face à la soudaineté de cette crise sanitaire inédite, elle s'est adaptée aux différentes situations grâce à ses capacités de manœuvre et de changements de posture. Pour ce faire, elle a mobilisé rapidement ses unités territoriales, mobiles et spécialisées, projetables en tout temps sur l'ensemble du territoire national et mis en œuvre des moyens de commandement et d'appui adaptés. La gendarmerie nationale s'est ainsi imposée comme un acteur majeur de la gestion de cette crise sanitaire.

*Colonel Papa DIOUF  
Adjoint Emploi Opérations*



## LA MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LA GENDARMERIE

**M**ontre-moi l'état de ton personnel, je te dirai ce que sera ton organisation dans dix ans.

Ce constat, loin d'être péremptoire, consacre non seulement l'importance des ressources humaines dans l'élaboration et la conduite des stratégies politiques, économiques, sociales et militaires mais explique souvent la qualité des résultats obtenus. C'est pourquoi, relevant des domaines vitaux du management et étant une priorité absolue pour le leader, il importe de les maîtriser et les développer donc de bien les gérer pour en optimiser les performances.

Aussi, la problématique de l'intérêt accordé à l'homme « qui est la mesure de toute chose » pour paraphraser Protagoras, cet éminent philosophe grec trouve-t-elle toute sa pertinence.

A l'analyse, dans un contexte national et sous régional marqué par la multiplicité des défis sécuritaires, induisant une nouvelle posture opérationnelle, la gendarmerie nationale, force humaine, entend valoriser ses ressources humaines grâce à une modernisation accrue que lui confère le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) baptisé PALMIER (Plateforme automatisée de liaison et de management informatique des effectifs et des ressources).

A terme, cet outil informatique innovant va améliorer

indubitablement la gestion du personnel et constituer une précieuse aide à la décision.

Ainsi, après un bref rappel des caractéristiques de l'environnement actuel des ressources humaines, un aperçu sera effectué sur le SIRH avant de décliner les perspectives qu'offre ce nouveau système novateur.

### I-Le contexte de la gestion des ressources humaines

L'urbanisation galopante a généré une criminalité itinérante ayant des modes opératoires particulièrement sophistiqués qui font fi de la délimitation spatiale des secteurs dévolus à la Police et la Gendarmerie. Dans les centres urbains, l'ordre public est mis à rude épreuve par la récurrence des manifestations et incivilités de toutes sortes, amenant les forces de sécurité à réarticuler leur dispositif. L'état d'urgence et le couvre-feu y afférent qui ont été mis en place pour faire face à la crise sanitaire de la COVID-19 en sont de parfaites illustrations. Par ailleurs, la persistance des litiges fonciers, l'apparition d'une délinquance financière ingénieuse et l'omniprésence de la cybercriminalité impactent les ressources humaines en requérant du personnel qualifié dont les aptitudes sont sans cesse actualisées.

En outre, la gendarmerie a pris la pleine mesure des menaces exogènes telles que la criminalité transfrontalière et le terrorisme

d'une part en renforçant en moyens humains et matériels les brigades territoriales frontalières, d'autre part en poursuivant la dynamique d'implantation des escadrons de surveillance et d'intervention, unités robustes et mobiles, qui agissent en priorité dans les espaces limitrophes.

De plus, la montée en puissance de la gendarmerie qui se traduit par un accroissement substantiel de ses effectifs et la création de nouvelles unités nécessite une nouvelle approche de la gestion des ressources humaines qui va impacter irrémédiablement le recrutement, la formation et la gestion des carrières.

Ces fonctions sont essentielles pour détecter et évaluer le talent, les compétences ou dispositions particulières de chaque militaire afin de faciliter son parcours au sein de l'arme, tout en ayant comme main courante l'adéquation qualification-emploi. D'une gestion manuelle du personnel au moyen de fiches de position, on est passé à un système électronique avec le fichier Excel puis à la gestion informatisée grâce au SIRH.

C'est pourquoi le SIRH semble avoir les mêmes vertus que la pierre philosophale en permettant au commandement d'optimiser l'emploi des compétences à travers une mise à jour permanente et une disponibilité instantanée des informations concernant le personnel.



## II- Le SIRH, la panacée pour une gestion efficiente des ressources humaines

Jusqu'en 2019, la gestion du personnel de la gendarmerie nationale s'effectuait au moyen d'un fichier Excel administré exclusivement par la Division gestion personnel. Quand bien même ce support aurait donné satisfaction, il n'était pas partagé avec les autres divisions de l'état-major et les grands commandements et services.

Afin de s'adapter aux évolutions sociales, politiques et démographiques dont l'augmentation des effectifs et l'admission croissante de personnels spécialistes dans ses rangs en sont les manifestations, la gendarmerie a entrepris de moderniser la gestion du personnel en collaboration avec un ingénieur informatique chargé de concevoir et de réaliser un nouveau programme. C'est ainsi que le logiciel SIRH a été développé. Il repose sur l'incrémentation de toutes les données relatives au personnel, la maintenance et l'utilisation d'une base informatique partagée, complétée par des informations relatives à l'organisation de l'arme.

La totalité des informations collectées sert de base aux traitements quotidiens, périodiques ou ponctuels de gestion administrative du personnel (profil personnel et familial, diplômes, recrutement et formation, avancement, mobilité, notation, sanction, SPA, etc.). Elle

permet d'élaborer les travaux de planification, de programmation et de pilotage de la politique des effectifs de la gendarmerie nationale et de rendre compte in fine de leur évolution quantitative et qualitative.

De par sa transversalité, le logiciel SIRH conçu pour améliorer la gestion des ressources humaines pourra en fin de développement rendre d'éminents services aux unités de gendarmerie nationale, à tous les échelons.

## III- Les perspectives

Avec l'avènement du SIRH, le commandement compte aboutir à une numérisation intégrale de la gestion du personnel en plusieurs phases :

**Phase 1** : incrémentation totale des données « papier » par les divisions de la chaîne Ressources humaines

**Phase 2** : incrémentation des données détenues au sein des grands commandements et services, légions, avec affectation d'un spécialiste SIRH et formation des chefs secrétaires de ces commandements ; à l'issue, déploiement du SIRH-P@lmier vers l'ensemble de la chaîne de commandement

**Phase 3** : après déploiement total et maîtrise du système, ouverture des consultations à l'issue d'une campagne d'information sur le SIRH

Le profil des personnels, la fiche de poste, la gestion des compétences et des parcours figurent parmi les déclinaisons offertes par le SIRH.

A titre individuel, tout personnel

administré par le SIRH pourra accéder aux renseignements informatiques le concernant en prenant connaissance de sa FIR (fiche individuelle de renseignements) disponible sur le portail P@lmier.

Pour des raisons de sécurité et conformément aux lois et règlements, il est formellement interdit de fournir à des tiers extérieurs à la gendarmerie des informations issues du portail P@lmier concernant le personnel. Au demeurant, le logiciel et ses outils associés ont des dispositifs techniques capables de tracer les accès et les modifications de données.

« **Il n'est de richesse que d'hommes** ». L'intemporalité de la pensée de Jean Bodin n'a d'égale que l'importance de la gestion des ressources humaines au sein des institutions. La gendarmerie nationale dispose aujourd'hui d'un bel outil pour moderniser ses structures et développer son capital humain. Le SIRH est une bonne trouvaille dont l'utilisation et l'accessibilité méritent d'être fortement encadrées car en cas de divulgation, les données à caractère personnel dont il regorge pourraient constituer un terreau fertile pour la cybercriminalité.

*Colonel Amacodou FALL  
Adjoint Ressources Humaines*



## LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LES ACTIONS SOCIALES ET LES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES



Le Haut commandant de la Gendarmerie nationale dans son ordre du jour n°1 déclinant l'orientation de son action afin de faire face aux défis qui interpellent la Gendarmerie, faisait de l'action sociale un de ses trois axes prioritaires. En effet, face à une demande sociale en perpétuelle croissance et urgente, résultant du renforcement significatif des ressources humaines, il s'avère légitime d'accorder une place primordiale à l'action sociale dans la politique du Haut commandement de la Gendarmerie nationale.

De plus, cette situation est exacerbée par la pandémie de la covid 19 avec ses conséquences

diverses, observées chez les populations notamment les personnels des forces de défense et de sécurité.

Ainsi, la recherche de nouveaux schémas et pistes d'intervention a été initiée. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de pragmatisme, d'efficacité et d'adaptation de l'action sociale du commandement.

Cette approche basée sur une politique adaptée aux problèmes de l'heure se matérialise par l'organisation d'activités d'entraide et de soutien qui portent principalement :

- D'abord, sur un soutien aux veuves, retraités et cas sociaux pendant la période de l'état

d'urgence assorti du couvre-feu. Ce soutien a consisté à l'octroi de kits alimentaires aux familles de cette composante de la Gendarmerie. Cette activité a été menée en collaboration avec l'association, l'Entente pour le Devenir de l'Enfant de l'Environnement (EDEEN) et le Groupement d'Achats. Vingt cinq (25) tonnes de riz, de l'huile, du lait et du sucre ont été distribués. Ainsi, 210 veuves, 80 cas sociaux et invalides ont pu bénéficier de cette action. Aussi, les retraités ont également été appuyés avec deux (02) tonnes de riz, de l'huile, du lait et du sucre remis à l'Association Nationale des Gendarmes Retraités du Sénégal ;

- Ensuite, le traditionnel appui accordé aux grands malades et veuves de la Gendarmerie à l'occasion de la tabaski a été organisé cette année avec un nouveau format en raison de la pandémie de la covid 19. Ainsi, les familles éplorées de confession musulmane de 2020 jusqu'en 2015 et certains grands malades ont été les principales cibles. Ces dernières ont reçu une somme forfaitaire, égale au prix d'achat du mouton fixé par la mutuelle de



la Gendarmerie à l'occasion de l'opération de la tabaski. En ce sens, plus de 100 familles ont pu bénéficier de cette action du Haut commandement.

Dans le cadre des actions civilo-militaires, la division de l'action sociale a pris part à la visite effectuée par l'Entente pour le Devenir de l'Enfance et de l'Environnement et le bureau de l'association des veuves de la Gendarmerie nationale à l'orphelinat « Edeukeur, keur Yaye djirim » et au village d'enfants SOS de Tambacounda. A l'occasion, un don de matériels et de produits de premières nécessités a été

pourvoir le personnel féminin d'une structure accessible et en conformité avec les exigences de l'Institution, d'autre part de mettre à la disposition des familles des militaires, en cette période de pandémie, un espace de soins et de beauté au sein de la caserne afin de participer à la lutte contre la propagation de la maladie.

-Enfin, dans la perspective de mener une politique sociale proactive, des enquêtes sociales sont entrain d'être conduites par les assistants sociaux au niveau des différentes subdivisions d'armes. Ces entretiens avec le personnel de

En définitive, l'amélioration de la condition sociale du personnel de la gendarmerie demeure une préoccupation centrale du haut commandant. Soucieux d'œuvrer au quotidien au renforcement du moral des hommes et femmes engagés dans l'accomplissement des missions de la gendarmerie, le haut commandant a défini, au-delà des nécessaires actions d'aides ponctuelles, des orientations claires, cohérentes et structurelles pour réduire davantage les vulnérabilités susceptibles de limiter l'efficacité dans le travail. C'est le sens des réformes majeures engagées dans le but de rationaliser l'utilisation des ressources disponibles et surtout d'identifier les priorités. Parmi celles-ci figure en premier lieu le logement du personnel pour lequel des actions sont en cours d'exécution. Dans le nouveau contexte de recrudescence des cas de COVID 19, la gendarmerie accompagne le contrôle des mesures barrières par la distribution spontanée de masques.



effectué au profit des deux centres d'accueil. Dans ce même registre, un salon de coiffure a été ouvert au sein du service social, à la caserne Samba Diéry Diallo. Ce salon a pour vocation d'une part de soulager et de

la Gendarmerie visent à travers le contact direct à s'enquérir des problèmes sociaux des militaires, des familles et de recueillir les recommandations et propositions des autorités de commandement.

*Capitaine Célestin DIENG  
Chef Division Action Sociale*



## LE SERVICE DE SANTÉ DE LA GENDARMERIE AU COEUR DE LA RIPOSTE CONTRE LA COVID 19

Le contexte sanitaire mondial actuel est fortement influencé par les changements climatiques, le développement industriel, les échanges internationaux et les menaces multiformes notamment liées aux flux et migrations. Cette situation, très fertile à l'apparition de dangers, expose les populations à des risques sanitaires d'ordre radionucléaire, biologique et chimique. Qu'elle soit délibérée ou accidentelle, une crise sanitaire s'accompagne inmanquablement d'un traumatisme physique et/ou psychologique qu'il faudra prendre en charge.

Par gestion de crise sanitaire, l'on entend l'ensemble des modes d'organisation, des techniques et des moyens qui permettent à une organisation de se préparer et de faire face à la survenue d'un problème de santé publique, notamment des pandémies, puis de tirer les enseignements de l'événement pour améliorer les procédures dans une vision prospective.

Il est à noter qu'à l'interface Homme-animal-environnement, se dessine un écosystème prompt à la circulation de pathogènes hautement contagieux. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 75% des maladies à caractère épidémique ou

pandémique, enregistrées durant ces dernières décennies, se sont révélées d'origine animale. Les récentes crises sanitaires, liées à l'émergence et/ou la réémergence de certaines maladies, ont fini par démontrer la nécessité d'une approche intersectorielle et multidisciplinaire dans leur gestion. Une autre leçon apprise reste la nécessité, pour un pays, de disposer d'un système de santé national performant, capable de faire face à tout type de crises sanitaires.

La santé est devenue une question de sécurité mondiale et les forces de défense et de sécurité, à travers leur système de santé, ont un rôle déterminant à jouer dans la gestion d'une crise sanitaire suivant une

approche intersectorielle. Il s'y ajoute que le militaire, en opération intérieure (OPIN) tout comme en opération extérieure (OPEX), est souvent exposé à des risques sanitaires dans son environnement immédiat. Dès lors, des mesures de biosécurité en théâtres d'opérations s'imposent pour prévenir l'apparition et la propagation des maladies.

La Gendarmerie Nationale, consciente des défis à relever pour un soutien sanitaire direct aux troupes et de sa part contributive à l'effort national de santé, développe un plan de renforcement de son service de santé. Ce plan vise essentiellement à améliorer quantitativement et qualitativement les paquets





de services offerts aussi bien au niveau du soutien sanitaire de proximité dans les postes médicaux et centres médicaux secondaires, qu'au niveau du centre principal. Les différentes stratégies développées ont permis de relever substantiellement le plateau technique aussi bien sur le plan infrastructurel et matériel que sur le plan humain, pour le bénéfice d'un meilleur soutien sanitaire aux troupes et à leurs familles, et d'une amélioration significative des capacités de contribution de la Gendarmerie Nationale à la gestion publique d'éventuelles crises sanitaires au Sénégal.

Dans le cadre du soutien sanitaire de proximité aux troupes, le Service de Santé de la Gendarmerie Nationale (SSGN) déroule au quotidien des activités curatives et préventives pour lutter contre des maladies telles que le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme et les hépatites. Ces activités sont également menées au profit des familles des gendarmes et des populations civiles, ce qui illustre l'ancrage définitif du SSGN dans les politiques nationales de riposte face aux pandémies et son engagement constant dans le concept Armée-Nation.

Pour améliorer ses aptitudes à contribuer à la riposte nationale face aux menaces pandémiques, le SSGN a articulé son développement autour de trois objectifs : une équipe médicale qualifiée et multidisciplinaire,



la surveillance épidémiologique et les capacités en évacuations sanitaires.

- D'abord, une équipe multidisciplinaire a été capacisée en gestion des risques sanitaires et est composée de médecins, paramédicaux, biologistes, vétérinaires et spécialistes de santé publique dont les activités quotidiennes, dans leurs postes de travail respectifs, témoignent de leur engagement dans la prévention des risques sanitaires,

- Ensuite, un nouveau centre d'explorations biomédicales a été récemment réceptionné et est actuellement fonctionnel grâce à un équipement de dernière génération. Il intègre un laboratoire mixte d'analyses biomédicales, incluant notamment pour cibler l'ensemble des espèces animales, et un centre d'imagerie. Il est un outil inestimable et déterminant pour la surveillance épidémiologique et la prise en charge des cas dans un contexte pandémique.

- Enfin, le renforcement de la logistique à travers une bonne disponibilité d'ambulances permet au SSGN d'être capable

de contribuer efficacement à des évacuations sanitaires en

cas de crise sanitaire, dans le strict respect des normes de biosécurité.

Par ailleurs, le maillage du territoire national en brigades et postes de gendarmerie fait que les gendarmes sont au plus près des populations, même celles vivant dans les zones les plus reculées. Ceci constitue un atout considérable pour la gendarmerie qui peut jouer un rôle important dans la sécurité sanitaire, notamment dans la chaîne d'alerte et de remontée des faits de santé pouvant se déclarer dans leur circonscription, mettant ainsi à contribution son expertise et sa compétence distinctive dans le domaine du renseignement.

Vétérinaire Cdt Raphaël TINE  
SSGN



## LA GENDARMERIE MOBILE: MISSIONS ET CONTRIBUTION DANS LA GESTION DE LA COVID 19

Après l'enregistrement du premier cas de corona virus au Sénégal le 2 mars 2020, Monsieur le président de la république a aussitôt pris d'importantes mesures pour freiner la propagation de la pandémie caractérisée par un mode transmission très rapide.

Ces mesures fortes, ce sont traduites par la proclamation de l'état d'urgence par le décret 2020. 830. du 23 mars 2020 assorti du couvre-feu de 20 h à 06 h du matin sur toute l'étendue du territoire.

Dans ce contexte particulier de pandémie présentant des risques sanitaires d'une rare ampleur, les unités de la gendarmerie mobile ont déployé dès les premières heures d'importants moyens humains et matériels, chacune dans son secteur de compétence et dans son domaine d'intervention « en vue de contribuer à l'arrêt de la propagation de la pandémie et permettre un retour à la vie normale des institutions et des population, en faisant respecter les décisions prises par les pouvoirs publics pour assurer leur liberté d'action ».

L'engagement de la gendarmerie mobile dans ce combat menée contre la propagation de la Covid 19 s'est illustré sur trois

(3) volets :

D'abord, en application des textes légaux et réglementaires instituant l'état d'urgence et les mesures administratives corrélatives, la gendarmerie mobile a déployé sur le terrain d'importants moyens humains et matériels en appui aux unités territoriales pour veiller à l'exécution des prescriptions édictées par le pouvoir public. Le dispositif sécuritaire est visible au niveau des carrefours les plus importants de Dakar (secteur gendarmerie). Les patrouilles effectuées de jour comme de nuit sur l'ensemble de la zone de compétence de la gendarmerie ont permis veiller, au respect des recommandations, interdictions et restrictions édictées (le port du masque ; les horaires du couvre-feu, la limitation des mouvements des personnes et des véhicules).

Un accent particulier a été mis sur l'exécution immédiate des restrictions sur les transports interurbains et l'application stricte des consignes sur la suspension de toutes les manifestations publiques.

Dans son domaine de compétence, la gendarmerie mobile a également participer au bon déroulement de l'opération de distribution de

l'aide alimentaire d'urgence. L'escadron moto et la LGI ont assuré toutes les missions d'escorte des convois et veillé à la sécurité routière des points d'enlèvements jusqu'aux sites de stockage ou de distribution. L'escadron monté s'est déployé au niveau des différentes plages de Dakar pour interdire les rassemblements en vue de faire respecter les mesures relatives à la distanciation physique et les baignades.

En plus de ses missions traditionnelles de sécurisation de certaines structures de santé comme l'Hôpital principal de Dakar et l'Hôpital Général Idrissa POUYE qui avaient la particularité d'être des centres de traitement de la pandémie, les actions de sensibilisation, de contrôle et de renseignement du personnel de la Légion de sécurité et de Protection ont participé de façon remarquable à faire respecter les mesures arrêtées dans leurs stratégies de riposte par les directeurs et le personnel soignant de ces hôpitaux. C'est ainsi que les décisions d'interdiction des visites aux malades, d'organisation des levées de corps ont été appliquées sans beaucoup de difficultés. Les escadrons de la garde



Présidentielle, chargés de la sécurité du Palais et de ses dépendances, ont renforcé le dispositif de veille pour faire respecter les gestes barrières à l'intérieur du Palais, au niveau des postes de garde et de la caserne du Front de Terre. Ces mesures prises consistaient :

- Au confinement du

avec des rotations de 24 heures.  
- A exiger le port systématique de masque et le lavage des mains avant l'accès dans les différentes résidences.

Ensuite, dans le cadre de la protection du personnel et de leur famille, les mesures collectives suivantes ont été

logements collectifs, des espaces communs et des véhicules de service ;

- Mettre en place des dispositifs de lavage régulier des mains et des produits désinfectants à l'entrée des casernes et des services ;
- Contrôler quotidiennement le respect des conditions d'hygiène et de cohabitation, et prendre toutes les mesures de sûreté concernant les personnes présentées comme cas suspect ou contact ;
- Alerter immédiatement le corps médical et éviter tout contact avec l'intéressé ;
- Maintenir tant que possible une distance d'au moins deux (02) mètres avec et entre les visiteurs ;
- A exiger le port systématique de masque et le lavage des mains avant l'accès



personnel devant effectuer les relèves de la garde au niveau d'un hôtel de la place pendant 14 jours après des tests sérologiques.

- A la mise en place de thermo flash à l'entrée de tous les édifices du Palais et des résidences annexes.

- A augmenter la durée de la prise de service de garde de 14 jours au sein des résidences du Palais et de leurs annexes

prises dans les casernes pour lutter contre la propagation de la Covid 19 :

- Fermer les entées secondaires ;
- Renforcer le contrôle des accès et tenir à jour le registre « entrée-sortie » avec toutes les mentions utiles à l'identification et au suivi des visiteurs ;
- Faire exécuter régulièrement des opérations de désinfection des sanitaires, des

Enfin, dans le cadre des actions citoyennes de solidarité nationale des opérations de don de sang ont été effectuées dans les casernes Général Waly FAYE et du Front de Terre. Ces opérations ont permis de participer à l'effort national qui a consisté à alimenter la banque de sang qui avait épuisé la quasi-totalité de ses réserves.

*Lt - Colonel Cheikh FAYE  
Commandant LGI*



## DÉFIS SÉCURITAIRES EN ZONE FRONTALIÈRE: FOCUS SUR LA LÉGION DE GENDARMERIE EST

Fondatrices des relations internationales, les frontières ont considérablement varié dans leur fonctionnement et leur statut selon les époques et les lieux comme l'a montré le géographe Michel Foucher. Aboutissement de négociations et de rapports de forces, la frontière internationale est un marqueur physique de la souveraineté de l'Etat. Enveloppe protectrice, elle sert de filtre destiné à garantir la sécurité de l'Etat.

Héritées de la colonisation, les frontières africaines, dont l'artificialité et l'arbitraire sont les traits les plus marquants, ont été une source d'instabilité pour les Etats. Si les conflits armés interétatiques portant sur des litiges frontaliers ont considérablement baissé sur le continent, les zones frontalières demeurent un théâtre de crises multiformes comme en atteste la situation sécuritaire difficile dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

En plus des politiques d'intégration dans les différentes communautés économiques régionales à l'instar de la CEDEAO, les frontières occupent une place centrale et une importance stratégique dans la sécurité nationale. Une importance encore plus grande en temps de crise. La pandémie de la COVID 19 a, en effet, conduit à la

fermeture partielle ou totale des frontières de la quasi-totalité des Etats de la planète.

La sécurisation des frontières va bien au-delà de leur tracé et englobe zones frontalières dont la profondeur est variable. Le contrôle des espaces frontaliers est un impératif majeur pour

s'analyse d'abord à travers la spécificité de son environnement opérationnel (I). Ensuite, il est nécessaire de procéder à la typologie des menaces sécuritaires spécifiques (II) pour, in fine, formuler une réponse sécuritaire générale (III).



les Etats. La réalisation de cet objectif nécessite une bonne compréhension des défis sécuritaires qui leur sont spécifiques. Cette analyse sera circonscrite au cas de la Légion de gendarmerie Est qui se distingue par son ancrage sur de vastes espaces frontaliers.

La question des défis sécuritaires dans les zones frontalières de la Légion de Gendarmerie Est

### I. LES ZONES FRONTALIÈRES UN ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE

Les zones frontalières recèlent plusieurs spécificités qui sont autant de facteurs à prendre en considération dans la définition d'une offre de sécurité apte à garantir la protection des personnes et des biens.

- Artificialité et immatérialité des frontières.



Produit de la colonisation, les frontières africaines se caractérisent essentiellement par leur artificialité. Comme le souligne le géographe Michel Foucher, « 87 % des frontières africaines sont directement héritées des partages coloniaux » actés par la Conférence de Berlin. Pour le cas des frontières de La légion Est, le fleuve Sénégal, véritable obstacle naturel de

(CNGF) au Sénégal, pour apporter des réponses consensuelles aux litiges frontaliers, cette problématique demeure une préoccupation majeure des Etats et influe sur la vie quotidienne des communautés. Au sein des communautés locales, les limites territoriales admises se transmettent de génération en génération et sont matérialisées par des symboles tels qu'un arbre

ethnique à travers des communautés transfrontalières marquées par une certaine dualité des appartenances nationales. Dans le département de Bakel, les villages frontaliers sénégalais et maliens sont habités par plusieurs familles apparentées, réparties de part et d'autre de la frontière. Ce peuplement constitue un atout majeur pour l'harmonie des relations communautaires transfrontalières. Il permet de prévenir et de résoudre les conflits par des mécanismes sociaux multiséculaires. Il recèle toutefois un risque de propagation transfrontalière des conflits. Un conflit communautaire dans un village frontalier sénégalais peut rapidement se propager à un village frontalier malien et conduire à une escalade de la violence s'il n'est pas circonscrit suffisamment tôt.

- Quelques caractéristiques des zones frontalières dans la circonscription de la Légion Est. Globalement, la typologie des espaces frontaliers en identifie trois catégories. La première catégorie est constituée par les espaces frontaliers inertes qui ne supportent aucune activité notoire et qui sont quasi-désertiques. La seconde comprend les espaces frontaliers alternatifs qui sont plus actifs sans pour autant disposer de grands équipements et de supports d'échanges. Dernière catégorie, les périphéries nationales se distinguent par des zones frontalières dynamiques qui favorisent la naissance de villes frontières jumelles de part



démarcation territoriale, nuance ce constat.

L'immatérialité des frontières engendre une imprécision frontalière qui est une source de litiges entre les Etats et de conflits communautaires. En dépit des efforts constants des autorités nationales en charge des frontières, la Commission nationale de gestion des frontières

ou un autre point caractéristique du terrain.

- Communautés transfrontalières et dualité des appartenances nationales. Lignes de partage entre les territoires des Etats, les frontières africaines ne correspondent pas toujours à des limites de peuplement. Les espaces frontaliers se caractérisent ainsi par une certaine homogénéité



et d'autre d'une frontière. Loin d'être désertiques sans pour autant abriter de grandes agglomérations, à l'exception des communes de Kidira et de Moussala, les zones frontalières des régions de Kédougou et de Tambacounda s'identifient aux espaces frontaliers alternatifs et recèlent des caractéristiques physiques et socioéconomiques propres.

✓ L'enclavement physique et numérique demeure une des principales caractéristiques des zones frontalières de la Légion Est. L'enclavement physique découle de la faible praticabilité des routes rurales, particulièrement en période hivernale, et entrave considérablement la mobilité des unités. L'enclavement numérique que crée l'absence ou la couverture parcellaire de mauvaise qualité des réseaux de téléphonie renforce l'isolement des populations. Outre la difficulté de mise en œuvre de la Fonction proximité dans le cadre de la prévention, cet enclavement constitue une vulnérabilité singulière. Initiative salubre, le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) est en train de résorber progressivement le déficit d'investissements qui a longtemps freiné la transformation structurelle des zones frontalières. Sa composante « Désenclavement », articulée autour de la connectivité numérique et du désenclavement physique, répond à cette préoccupation.

✓ Le faible peuplement et la discontinuité de l'habitat des zones frontalières dans la circonscription de la Légion Est s'expliquent en partie par les conditions de vie difficiles qui résultent de leur enclavement. L'accès aux services sociaux de base y est encore limité. Les projections 2019 de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) estiment la population des régions de Kédougou et de Tambacounda à 1 025 793 habitants, soit une densité de 16 habitants au km<sup>2</sup>. Cette population est majoritairement concentrée dans les agglomérations urbaines. Essentiellement rurales, les zones frontalières sont faiblement peuplées et recèlent de vastes espaces lacunaires dont le contrôle effectif est un impératif majeur pour la sécurité nationale.

✓ Couvrant une superficie de 59 602 km<sup>2</sup>, soit environ le tiers du territoire national, les grandes élongations sont une autre caractéristique notoire de la circonscription de la Légion Est. Elles constituent une contrainte majeure pour les unités. L'éloignement de certaines localités des unités territorialement compétentes rallonge les délais d'alerte et d'intervention. Une situation exploitée par les malfaiteurs dans la préparation et la commission de leurs forfaits.

✓ L'exploitation minière a connu une dynamique singulière durant les dernières décennies dans les régions de Tambacounda

et de Kédougou. Elle est devenue un des principaux piliers de l'économie locale, avec une profonde restructuration de l'environnement socio-économique. Les enjeux financiers de l'orpillage entretiennent une véritable « fièvre de l'or » qui se traduit par d'importants flux migratoires en provenance pour l'essentiel de l'espace CEDEAO. Il ressort ainsi que les zones frontalières de la Légion recèlent des spécificités qui sont propices à l'ancrage de plusieurs formes de menaces qui sont autant de défis pour les unités de la Légion Est.

## II. UNE PLURALITE DE MENACES A LA SECURITE PUBLIQUE.

- Terrorisme  
La menace terroriste dans l'espace sahélo-saharien a connu de profondes mutations au cours des dernières années. Le terrorisme qui y sévit s'illustre particulièrement par son caractère meurtrier et la constante évolution des modes opératoires des groupes armés terroristes (GAT) qui sont engagés dans une surenchère de la violence. L'Organisation des Nations Unies estime que le nombre de victimes d'attaques terroristes a été multiplié par cinq en trois ans au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Cette violence terroriste se caractérise par une grande diversité des modes opératoires des GAT. Le ciblage récurrent des forces de défense et de sécurité, les emprises de Gendarmerie en particulier, lors des dernières attaques commises



au Mali appelle une sérieuse prise en compte pour renforcer la vigilance et posture des unités de la Légion Est.

- **Vols à main armée**  
Par la violence qui les caractérise, les vols à main armée aggravent considérablement le sentiment d'insécurité des populations et constituent un défi singulier pour les unités de la Légion Est. Ils se manifestent sous deux formes majeures : les vols à main armée ciblant des points d'argent et les embuscades sur les routes et pistes isolées. Sa particularité en zones frontalières tient au fait que les bandes de braqueurs sont souvent constituées d'individus de différentes nationalités, pouvant ainsi bénéficier d'un accueil dans chacun des pays. La série de braquages de bureaux de Poste commis dans le département de Bakel entre janvier et mars 2019 étaient l'œuvre d'une bande composée de Maliens, de Mauritaniens et de Sénégalais.

- **Circulation des armes légères et de petit calibre :**  
La persistance des foyers de conflits sur le continent alimente la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC) avec un intense trafic d'armes de guerre dans les zones frontalières de la Légion Est. La proximité du théâtre malien renforce l'acuité de cette menace. Dans la frange frontalière allant de Bakel à Saraya, les braquages commis l'ont souvent été avec un usage quasi-systématique de fusils

AK47. Les échanges de tirs entre une patrouille du Groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention (GARSI) et une bande de trois malfaiteurs, armés de fusils AK47, le 22 janvier 2020 vers 23 heures 30 minutes aux environs du village de Gathiari dans l'arrondissement

des populations rurales, l'alerte tardive constitue toujours le principal obstacle dans la lutte contre cette criminalité.

- **Incidences sécuritaires de l'exploitation minière artisanale**  
Bien que génératrice de revenus et pourvoyeuse



de Kéniéba, illustre la réalité de cette menace.

- **Vol de bétail**  
Autre fléau qui hante les populations, le vol de bétail, souvent commis en bande organisée par des malfaiteurs qui s'y sont spécialisés, est une criminalité endémique en zones frontalières. Dès la commission de leurs forfaits, les voleurs de bétail cherchent systématiquement à franchir clandestinement la frontière et regagner rapidement le territoire de l'Etat voisin. En dépit des efforts de sensibilisation

d'emplois, l'exploitation minière artisanale est également source d'externalités négatives et vecteur d'insécurité.

✓ Les sites d'orpaillage sont le théâtre d'une forte mortalité accidentelle principalement causée par les éboulements et les asphyxies. La région de Kédougou a enregistré 17 accidents mortels ayant causé un bilan de 25 tués dans les sites d'orpaillage pour l'année 2018. Pour l'année 2019, le bilan de cette mortalité s'élève à 34 tués. Elle découle de l'interaction de plusieurs facteurs



dont la prise de risques, l'absence d'équipements de protection et l'emprise de stupéfiants.

✓ Largement utilisés dans les activités d'orpillage, les produits explosifs et les substances chimiques nocives font l'objet d'un intense trafic dans les régions frontalières entre le Sénégal et le Mali. Dans le courant de l'année 2019, les unités de la Légion Est ont procédé à la saisie de 1 460 kg d'explosifs, 1 157 mètres de mèche lente, 300 mètres de cordeau détonant, 737 détonateurs et 200 kg de cyanure. Dans un contexte marqué par l'aggravation de la menace terroriste au Mali, ce trafic représente une menace grave pour la sécurité nationale et un défi particulier pour les unités de la Légion Est.

✓ Les graves atteintes à l'environnement: sont l'une des conséquences les plus néfastes de l'activité d'orpillage. Le déboisement massif et la pollution des plans d'eau à l'instar de la Falémé menacent les communautés riveraines.

✓ La prostitution, le proxénétisme et la traite de personnes font partie de l'environnement des sites d'orpillage. Criminalité transfrontalière, ils sont l'œuvre de criminels sans scrupules qui exploitent des personnes vulnérables dont des enfants et des jeunes filles d'origine étrangère.

### III. REPONSES AUX DEFIS SECURITAIRES.

- Une prévention fondée sur une occupation effective du terrain. L'action préventive occupe une place centrale dans l'action des unités de la Légion Est



pour assurer la protection des personnes et des biens. Son efficacité est le meilleur moyen d'endiguer l'insécurité et d'améliorer le sentiment de sécurité des populations. La réalisation de cet objectif nécessite une solide capacité de surveillance et d'intervention dans les zones frontalières qui doit s'appuyer sur une mobilité adaptée. Les unités mobiles de la Légion Est composées du GARSI, de l'escadron mobile de Tambacounda et des ESI de Bakel et de Kédougou conduisent régulièrement des patrouilles et actions de présence dans les zones frontalières. En plus de marquer une présence rassurante auprès des populations, elles permettent d'établir de contacts utiles pour l'animation de la Fonction renseignement.

Toujours dans le cadre de l'action préventive, les opérations de lutte contre les vols à main armée, conduites quotidiennement, visent à entraver la liberté d'action des malfaiteurs. Elles consistent à planifier et à conduire des patrouilles autour des cibles

potentielles de braquage. Une patrouille du GARSI a ainsi interrompu un braquage au village de Bélé, le 07 mai 2019 vers 20 heures.

- Une solide capacité d'investigations L'action judiciaire reste le principal instrument pour contrer la grande criminalité qui sévit dans les zones frontalières. En dépit de la réactivité du dispositif d'intervention principalement articulé autour des unités mobiles, la configuration du terrain et sa parfaite maîtrise par les malfaiteurs ne favorisent pas leurs arrestations en flagrance.

Outre l'exploitation minutieuse des scènes de crime, les investigations portant sur la grande criminalité doivent s'adosser à un dispositif



de renseignement criminel opérant avec le recrutement d'informateurs ayant la connaissance et l'accès au milieu. Complexes et s'inscrivant dans le temps long, les enquêtes portant sur des braquages nécessitent l'implication des unités de recherches. Bien qu'ayant payé un lourd tribut avec le meurtre de l'adjudant major Tamsir SANE le 26 juillet 2019, les unités de la Légion Est ont réussi à porter un sérieux coup d'arrêt à cette criminalité en procédant à l'arrestation de 25 braqueurs, la saisie de 03 fusils AK 47, d'un pistolet automatique, d'un fusil de chasse et de 63 munitions de 7,62 mm.

- Assainissement du secteur minier  
Le secteur minier, particulièrement le sous-secteur de l'exploitation minière artisanale, est devenu un enjeu sécuritaire de premier ordre. L'orpaillage génère d'importants flux financiers. Pour la seule année 2017, la production d'or issue l'exploitation minière artisanale a été estimée par l'ANSD à 4,3 tonnes soit en valeur 86,6 milliards de F CFA dont une création de richesse de 73,9 milliards de F CFA de valeur ajoutée .

Identifiée comme étant une des sources de financement du terrorisme au Sahel, l'exploitation minière artisanale est une priorité opérationnelle pour la Légion Est. Avec un engagement majeur, ses unités ont ainsi démantelé 95 sites d'exploitation minière illicite, arrêté 290 personnes

et procédé à la saisie de 11 pelles mécaniques, 13 Plateaux extracteurs, 16 véhicules, 18 groupes électrogènes, 84 plateformes de dragage, 71 pompes à eau.

- Une coopération transfrontalière : un levier d'efficacité

Les multiples défis sécuritaires dans les zones frontalières ne peuvent pas être appréhendés dans la seule logique nationale. La coopération est incontournable dans la sécurisation des zones frontalières. Les autorités militaires frontalières du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie tiennent une réunion tripartite annuelle accueillie successivement par chacun des pays. Cette réunion constitue un cadre de partage et d'échanges sur les défis sécuritaires transfrontaliers et une instance de planification des patrouilles mixtes entre les forces des trois pays. Elle offre également l'opportunité d'établir des relations directes entre les autorités de commandement.

La coopération transfrontalière se révèle ainsi être un exercice quotidien aux différents échelons de commandement. C'est par ce biais que la violente altercation entre les populations sénégalaises du village de Wortokhati (commune de Missira Sirimana) et les populations maliennes riveraines le 11 mai 2020 a été immédiatement prise en charge par le commandant de la Légion Est et le commandant de la Kayes (Mali) afin d'éviter une escalade de la violence.

- L'implication des communautés frontalières dans gestion des frontières :

Ayant une parfaite connaissance de leurs terroirs, les communautés frontalières constituent un maillon essentiel qui doit être résolument impliqué dans la gouvernance sécuritaire des espaces frontaliers. Il s'agit de nouer un véritable partenariat de sécurité avec les acteurs locaux : élus locaux, chefs religieux, chefs coutumiers, associations de femmes, mouvements des jeunes, etc.

En définitive, même si plusieurs auteurs avaient prédit leur abolition avec l'avènement de la mondialisation, les frontières internationales conservent leur attribut de marqueur de souveraineté et constituent un élément central de la sécurité des Etats. Espaces périphériques, les zones frontalières se distinguent par les spécificités propres à leur environnement qui sont propice à l'ancrage de plusieurs formes de menaces. Outre une solide capacité d'intervention, la sécurisation des zones frontalières appelle nécessairement l'implication résolue des communautés frontalières et une synergie d'action avec les unités frontalières des pays voisins.

*Lt-Colonel Ibrahima Sy MBOW  
Commandant la Légion Est*



Pr. Bamba THIAM  
Expert en Cybercriminalité

Internet fait partie de la vie quotidienne des jeunes à travers le monde. Ils ne peuvent pas envisager un environnement hors ligne sans accès à Internet ou aux médias sociaux.

Parallèlement, ces dernières années, nous avons constaté que la cybercriminalité qui est un acte criminel impliquant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, attire et implique de plus en plus la jeunesse.

En examinant de plus près ce qui motive certains jeunes à devenir des cybercriminels, nous pourrions être surpris de découvrir quelques unes des raisons.

En effet, divers études ont signalé que les jeunes étaient de plus en plus impliqués dans des activités cybercriminelles allant du piratage informatique, à la fraude financière, à l'utilisation de chevaux des logiciels malveillants, au piratage des mots de passe, aux chantages sexuels pour ne citer que ceux-là..

De plus dans nos pays, nous

avons noté une recrudescence des infractions impliquant l'utilisation des TIC, commises par des jeunes.

D'une part, nous savons en général que les cybercriminels recherchent presque toujours un gain financier, mais cela n'est pas toujours le cas pour bon nombre de jeunes qui font leurs premiers pas vers la cybercriminalité. En fait, la reconnaissance de leurs pairs, la popularité dans les forums auxquels ils sont membres et le sentiment de réussite sont des facteurs importants. Cela, grâce à leurs connaissances poussées en informatique.

L'enjeu principal pour ces jeunes n'est pas en général le gain financier, mais de gravir les échelons pour <<être au top>> ainsi que la fougue derrière le sentiment de relever un défi. Le <<Bling Bling >>, la possession et l'achat d'articles de valeur et d'effets personnels de luxe sont utilisés comme mesure du bonheur, du succès et de la satisfaction dans la vie.

D'autre part, le narcissisme, cette admiration de soi-même et le fait de faire ses preuves ou de « dégager » auprès de ses pairs, sont des sources de motivations des jeunes impliqués dans la cybercriminalité. À travers le monde, il est fréquent de voir des jeunes adolescents arrêtés pour avoir commis des délits d'accès non autorisé à un système informatique et qui déclarent le faire pour impressionner la communauté « des Hackers », leur montrer qu'ils ont les compétences nécessaires pour réussir à

mettre à nu des systèmes d'information, d'entreprises, d'états ou de services critiques au bon fonctionnement d'un pays.

Un sentiment d'impunité? Il existe un autre élément majeur qui incite de nombreux jeunes à s'impliquer dans le monde de la cybercriminalité: le sentiment que ce n'est pas un crime «traditionnel» et qu'ils ne seront pas facilement arrêtés après avoir commis un cyber crime. De nombreux jeunes qui s'adonnent à la cybercriminalité ne seraient pas impliqués dans des «crimes traditionnels», en raison de la perception de l'anonymat et du caractère transnational que peut avoir le cyber crime. «La perception du risque d'être appréhendée par les autorités chargées d'appliquer la loi demeure faible».

Un autre facteur qui les attire est l'accès facile aux outils de commission des cybercrimes. C'est un secret de polichinelle, il existe toutes sortes d'outils disponibles en ligne pas coûteux et faciles à utiliser.

La facilité offerte à ces jeunes de se procurer ces outils accessibles dans le Darkweb, même ceux d'entre eux qui ont peu de connaissances techniques et des manuels d'utilisation mis à leur disposition, peuvent commettre des cyber-crimes. C'est ainsi que de nouveaux phénomènes comme le ransomware ont vu le jour de même que diverses formes de fraude, d'attaques informatiques et de logiciels malveillants.

Cela signifie que les jeunes peuvent se procurer ou acheter des outils qui leur permettront de pirater des machines et des systèmes assez facilement. « Commencer une activité criminelle en ligne requiert peu de compétences. Avec des outils de bot et les chevaux de Troie d'accès à distance, les jeunes peuvent avec peu de moyens commencer à enfreindre la loi. Malheureusement, la disponibilité de guides, de forums rendent la transition vers le cybercriminalité relativement facile. Une fois dans ce monde virtuel de la criminalité, la progression vers des actes plus destructeurs devient un jeu. Toutefois, un encadrement valorisant le talent de ces jeunes, une personne mature et bien intentionnée évoluant dans le domaine pour les encadrer, leurs servir de modèle pourrait les guider vers un chemin positif et les mettre sur la bonne voie. La sensibilisation tout au début peut dissuader les jeunes à entrer dans le monde de la cybercriminalité. De cette façon, le fossé entre eux et les autorités serait comblé. En général, dans les forums cyber criminels, la loi et ses conséquences sont rarement discutées. Ces jeunes ne prennent conscience des conséquences de leurs actes que lorsqu'eux-mêmes ou une personne qu'ils connaissent sont arrêtés.

Il a été démontré, que « Les ex-cyberdélinquants » jeunes qui sont parvenus à cesser leurs activités et à obtenir une formation ou une carrière dans les technologies

de l'information et de la communication, ont attribué ce changement à une personne qui leur a donné l'occasion d'utiliser leurs compétences de manière positive. Nous savons qu'il y a toujours des avantages à travailler « du côté positif » dans les TIC. En effet, il y a un manque criard de professionnels de la cybersécurité dans le monde et le nombre de personnes ayant les capacités requises pour pourvoir les postes disponibles est loin d'être atteint. Pourquoi alors ces jeunes ressentent-ils le besoin de s'adonner au cybercriminalité ? Il est vrai que de nombreux professionnels de la cybersécurité ont eu à expérimenter le piratage dans leur jeunesse pour le plaisir avant de décider d'utiliser leurs connaissances et servir la communauté.

Le débat sur l'opportunité d'engager ou non des « jeunes hackers » fait rage depuis des années aussi bien dans les entreprises que dans les états. Les réponses quant à savoir si c'est une bonne idée ou non dépendent généralement du

contexte.

La sensibilisation constitue aussi un élément essentiel. La Gendarmerie Nationale, en plus de sa mission régalienne de protection des biens, des personnes et de la prise en charge des victimes de la cybercriminalité à travers la Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité (PNLC), a participé à plusieurs occasions, à la campagne de sensibilisation sur les dangers d'internet, des réseaux sociaux organisée par l'Association Sénégalaise « TIC Protection ».

En conclusion, ce qui est sûr et inquiétant, c'est qu'il est si facile pour les jeunes de sombrer dans le monde de la cybercriminalité et qu'ils le voient comme étant sans risque car n'ayant pas l'opportunité d'avoir des modèles positifs. En effet, ils doivent comprendre qu'il y a de nombreuses bonnes raisons de travailler dans le domaine du cyber sécurité et l'état doit continuer à toujours essayer de nourrir l'intérêt des jeunes pour cette carrière.





Commissaire Papa GUEYE est le Directeur général de l'École nationale de Cyber sécurité. Il a été l'initiateur de la Brigade spéciale de Lutte contre la Cybercriminalité de la Police nationale devenue la Division spéciale de Cyber sécurité.

**Pouvez-vous Présenter l'école de cybercriminalité notamment ses missions et perspectives ?**

### CREATION

Lors de la quatrième édition du Forum international sur la Paix et la Sécurité en Afrique qui s'était tenue à Dakar, les 13 et 14 novembre 2017, et qui avait été consacrée aux nouveaux enjeux stratégiques du continent, le Sénégal et la France avaient acté un partenariat innovant et dynamique, en vue d'ouvrir au Sénégal, une Ecole Nationale de Cyber sécurité (E.N.C). C'est ainsi que, par décret 2018-1954 du 06 novembre 2018, a été créé cet établissement public à caractère administratif.

### MISSIONS :

Suivant l'article 4 du décret 2018-1954 du 06 novembre 2018, portant création et fixant les règles d'organisation

et de fonctionnement de l'établissement public à caractère administratif dénommé « Ecole Nationale de Cyber sécurité (E.N.C) », l'E.N.C a pour objectif :

- d'une part, de renforcer la résilience de la République du Sénégal et des Etats africains associés au projet, face aux menaces multiples et évolutives inhérentes à l'utilisation des réseaux informatiques et
- d'autre part, d'améliorer la gouvernance dans le domaine de la Cyber sécurité et de contribuer ainsi au respect des souverainetés africaines dans le cyberspace. A ce titre, elle intervient dans quatre (4) domaines pédagogiques :
  - La sécurité informatique ;
  - La lutte contre la cybercriminalité ;
  - Le renseignement numérique ;
  - et, la gouvernance de la Cyber sécurité.

### PERSPECTIVES :

Faire de l'ENC, plus qu'un pôle de formation national et régional, un instrument stratégique de veille, d'analyse et de conseils aux Etats, aux organisations et aux populations sur les tendances et menaces liées au cyberspace ; Renforcer le cadre partenarial entre l'ENC, les institutions étatiques et les acteurs privés.

### Pour vous, comment pourrait-on définir la Cybercriminalité ?

D'emblée, il faut retenir qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue de la notion de cybercriminalité. Toutefois, nous pouvons retenir que :

La cybercriminalité est l'ensemble des infractions supposant l'implication des technologies

numériques de l'information et de la communication dans le processus criminel, soit comme objet, soit comme simple moyen de commission des infractions.

Un Cybercrime est une « infraction pénale susceptible de se commettre sur ou au moyen d'un système informatique généralement connecté à un réseau ».

Il s'agit donc d'une forme de criminalité et de délinquance qui se distingue des formes classiques dans la mesure où elle se déroule dans un espace virtuel, le « cyberspace ». La démocratisation de l'accès à l'informatique et la globalisation des réseaux ont favorisé la prolifération du Cyber crime.

### Quelles sont les typologies de cybercriminalité au Sénégal ?

On peut noter, entre autres :

- l'accès frauduleux à un système informatique (article 431-8 Code pénal) ;
- le maintien frauduleux dans un système (article 431-8 CP) ;
- l'entrave au fonctionnement du système, virus par exemple (article 431-10 du CP) ;
- l'interception frauduleuse de données dans un système informatique (article 431-12 CP) ;
- la falsification informatique (article 431-29 du CP) ;
- la fraude informatique (article 431-31 CP) ;
- la pornographie enfantine (article 431-7 CP). Etc.

### Selon vous, quelles sont les motivations des cybercriminels ?

Les motivations des cybercriminels sont diverses. Elles peuvent être de nature financière, religieuse,

politique.

### Quel est le secteur préféré des cybercriminels ? Qu'est-ce qui expliquerait ce choix ?

Dans son rapport annuel GTIR 2019 (Global Threat Intelligence Report), NTT Security dresse le profil des attaques (origines, types, détails) perpétrées dans la région EMEA (Europe, Afrique et Moyen-Orient) au 30 septembre 2018. Et il ressort de cette analyse que :

- la finance représente le secteur le plus ciblé de cette région, concentrant à lui seul 30% de toutes les attaques recensées ;
- les services aux entreprises lui emboîtent le pas avec 24% des attaques ;
- le High-tech se positionne au 3ème rang de ce classement (17%) ;
- le secteur de l'industrie vient en 4ème position avec 9% de toutes les attaques recensées ;
- avec 4% du total des attaques, le secteur du transport et de la logistique rejoint ce top 5.

L'explication : la motivation des cybercriminels est surtout financière. Ils visent les banques, les sociétés d'assurance, et autres entreprises financières.

### Quels sont les moyens dont dispose le Sénégal pour la lutte contre la cybercriminalité

Parmi les moyens dont dispose le Sénégal pour lutter contre ce phénomène nous pouvons citer : Distinguer le dispositif juridique et un cadre institutionnel en particulier,

- le Code pénal ;
- les lois spéciales qui régissent la société de l'information et de la

communication ;

- la Stratégie nationale de cyber sécurité du Sénégal (SNC2022)
- les Structures spécialisées de lutte contre la cybercriminalité au niveau de la Police (Division Spéciale de cyber sécurité), la Gendarmerie (Plateforme nationale de lutte contre la cybercriminalité), la CDP, l'ADIE, l'ARTP...

• l'ENC

Le Sénégal est également signataire d'instruments juridiques de lutte contre la cybercriminalité, notamment la convention de Budapest, la convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel.

### Selon vous, en matière de Cybersécurité, quels sont les défis majeurs auxquels notre pays est confronté ?

Les défis sont nombreux compte tenu de la complexité du phénomène et de l'évolution de l'environnement technologique, mais nous pouvons en citer quelques-uns :

- Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la cybersécurité ;
- L'élaboration d'une politique nationale de cybersécurité ;
- La capacitation et/ou la formation sur la cybercriminalité ;
- Le renforcement des moyens de lutte ;
- La modernisation et le renforcement des dispositifs de cyber sécurité ;
- L'harmonisation des cadres juridiques nationaux ;
- Le renforcement de la prévention en matière de cybercriminalité ;
- Le renforcement de la

collaboration interservices ;

- La coopération régionale et sous régionale ;
- Le développement de moyens de résilience des structures publiques et privées

### Que peut-on faire pour améliorer la prise de conscience générale des utilisateurs face à la cybercriminalité ?

C'est l'une des missions de l'ENC.

A ce titre, nous préconisons :

- La promotion de la culture de la cyber sécurité (cyber hygiène) ;
- L'éducation à la cyber sécurité ;
- La sensibilisation des acteurs sur des dangers des réseaux ;
- La formation et le renforcement de capacité dans ce domaine.

A l'image de la lutte contre le terrorisme avec des instances de coordination comme le CICO, l'action contre la cybercriminalité devrait-elle faire l'objet d'une approche globale ?

Le Cadre d'intervention et de Coordination interministériel des opérations de lutte anti-terroriste (CICO) est un important outil qui favorise la mutualisation des moyens civils et militaires nationaux et internationaux et dont dispose l'Etat pour faire face aux menaces et attaques terroristes. De la même manière, la lutte contre la cybercriminalité, pour être efficace, suppose la mobilisation et la coordination des moyens juridiques, organisationnels, techniques et humains, ainsi qu'une collaboration soutenue entre les institutions publiques et le secteur privé.

**A**u cours des dernières décennies, des progrès notables ont été réalisés dans les technologies de l'information et de la communication qui, si elles sont correctement utilisées, peuvent être très utiles à l'humanité. De plus, ces avancées technologiques se sont avérées précieuses dans les secteurs de la prévention du crime et de la justice pénale, en ouvrant de nouvelles voies et en fournissant de nouveaux outils pour l'application de la loi, la coopération internationale et la collecte de données.

Cependant, malgré ces aspects positifs des technologies de l'information et de la communication, les aspects négatifs de l'internet, surtout des médias sociaux et l'accès aux technologies de communication sont profondément préoccupants.

Dans ce cyberespace, tout le monde est exposé à une série de risques et de dangers, particulièrement les mineurs qui sont plus vulnérables et ne sont toujours pas à même d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques susceptibles de se présenter à eux. Ainsi ces derniers peuvent être exposés entre autres, à des contenus illicites tels que du matériel pédopornographique, des contenus licites mais inadaptés à leur âge tels que des images violentes, des prédateurs sexuels et des

communications en ligne aux contenus préjudiciables, telles que les sites qui encouragent l'anorexie, l'autodestruction ou le suicide ou à des sources d'influences politique qui prônent la violence, la haine et l'extrémisme. L'internet facilite et encourage les interactions sexuelles à risque entre les enfants en les incitant à prendre et à diffuser des clichés d'eux-mêmes ou d'autres (sexting), une pratique non seulement dommageable mais également illicite. Face à ces risques et dangers dont font face les enfants, il est devenu nécessaire et urgent de prendre des mesures pour protéger cette couche vulnérable de la population.

Pour faire face à la délinquance numérique de façon générale, la gendarmerie nationale a mis en place la Plateforme Numérique de Lutte contre la Cybercriminalité (PNLC). Cette unité, dans ses missions, participe à la protection des enfants dans le cyberespace à travers la sensibilisation et la cyberpatrouille.

► **Sensibilisation et prévention**  
Dans des salons et forums organisés à travers le pays, des sensibilisations sont faites au public dans l'objectif d'atteindre la couche la plus vulnérable. Des flyers sur les dangers liés à l'internet et les nouvelles technologies sont distribués aux différents visiteurs.

► **La cyberpatrouille**  
Pour renforcer les capacités des unités de la gendarmerie dans la protection des enfants contre la cybercriminalité, une formation continue est nécessaire pour suivre l'évolution de cette délinquance numérique. Ainsi dans la période du 18 au 22 novembre 2019, une équipe de la PNLC a suivi une formation sur la cyberpatrouille organisée par OCWAR-C (Crime organisé : réponse ouest-africaine à la cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité) au profit des unités de renseignements et de police de la sous-région. Cette formation a permis d'abord, de revoir les différentes infractions aidées par internet et les atteintes aux mineurs, ensuite les différentes techniques de la cyberpatrouille. Parmi ces infractions facilitées par internet on peut citer, le contenu illégal publié sur internet (texte, vidéo, commentaire ...), le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement (mail, réseaux sociaux...), le phishing ou hameçonnage, le Ransomwar etc. La formation sur la cyberpatrouille, a permis aux bénéficiaires d'acquérir les différentes techniques qui permettent de déceler les dérives comportementales menaçants la vie des enfants sur internet, d'identifier et d'arrêter les suspects.

*Capitaine Jean de Dieu KAMPAL  
PNLC*

## LA CULTURE DE LA PAIX DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Le collège John Fitzgerald KENEDY de Dakar a abrité une conférence portant sur le thème «la culture de la paix dans notre société», animé par le capitaine Diagne. Cette conférence qui s'est tenue ce 10 mars 2020 a été un moment d'échange entre collégiennes, corps professoral et acteurs de la sécurité.

La paix est avant tout un état d'esprit et elle constitue un legs parmi les valeurs emblèmes de notre pays. Une très célèbre citation du Président Léopold Sédar Senghor, éminent poète, « Je dis qu'il n'est de paix armée, de paix sous l'oppression. De fraternité sans égalité. J'ai voulu tous les hommes frère ». Toutefois, les réalités de paix sociale peuvent différer d'un pays à un autre, l'exemple de notre chère pays « le Sénégal » est assez illustratif car la cohésion sociale, le cousinage et plaisanteries ethniques, la tolérance religieuse et la solidarité constituent un héritage légué par nos vaillants et sages ancêtres. Mais à l'ère de la mondialisation, le monde étant devenu une toile d'araignée, sous l'influence extérieure, on constate de plus en plus une perte de nos valeurs, ce qui nous fait penser encore une fois de plus aux propos du Président John Fitzgerald Kennedy (1917-1963), illustre parrain de cette prestigieuse école qui disait : « Ne nous reposons pas sur nos acquis, mais efforçons nous de construire la paix, de vouloir que la paix soit dans le cœur soit



dans l'esprit de chacun ». Ainsi, cela pose la problématique de la consolidation de la paix dans notre société. Dès lors, il devient opportun de s'interroger sur les leviers et vecteurs pouvant permettre la pérennisation d'un climat social apaisé et de renforcer la cohésion sociale ainsi que d'autres valeurs culturelles figures de paix dans notre société. En fait, la nécessité de la culture de la paix est une réalité actuelle dans la mesure où elle constitue l'un des piliers de base de la stabilité de notre pays et doit constituer un tremplin pour asseoir davantage notre démocratie et impulser notre développement.

Nous constatons que la culture de la paix est au Sénégal une tradition qui se reflète dans notre mode de vie et profondément dans notre

A l'international, le Sénégal est surnommé pays de la «Téranga», traduisant une terre d'hospitalité et de solidarité, car l'ordre colonial a façonné un environnement propice à l'essor d'un islam confrérique sous l'impulsion de marabouts tels que El hadji Malick SY et Cheikh Ahmadou BAMBA, transcendant les barrières ethniques, raciales et confessionnelles. Toujours

dans le cadre religieux le dialogue islamo-chrétiens dont le Sénégal fait montre dépasse la tolérance et illustre l'amour de son voisin. Le cousinage à plaisanterie qui au-delà de nos frontières prend en compte les immigrés d'origine malienne et guinéenne à l'image des équivalences ou correspondance des noms sénégalais et maliens, renforce cette volonté de bon voisinage. En fait, beaucoup de valeurs traditionnelles de notre société traduisent cette culture de la paix. Ainsi, Il est bien vrai qu'on constate de plus en plus un effritement de nos traditions face à l'influence de la culture occidentale. Et cela s'accroît davantage à l'ère du numérique, dans la mesure où la jeunesse a tendance à copier des modes de vie et des comportements qui les exposent à une émancipation et des attitudes contraires aux valeurs héritées. Toutefois, les médias jouent aussi un rôle accélérateur par la mise en scène de plusieurs programmes tendant à extirper le public vers d'autres cultures. Cependant, le Sénégal reste toujours un pays très rattaché à l'état de droit et à la conservation de la cohésion sociale. C'est l'un des rares pays d'Afrique à n'avoir

jamais connu de coup d'Etat et le renforcement perpétuel des institutions étatiques pour la prise en compte de l'opinion public et des besoins de l'individu corroborent cet état de fait. La marche vers l'indépendance des pouvoirs et l'émergence d'une société civile pour l'amélioration de la démocratie sont des atouts constants.

La Gendarmerie nationale s'inscrit dans la vision de l'Etat, joue un rôle important pour le maintien de la paix sociale et la quiétude des populations. Les missions de la gendarmerie édictée dans le décret 71-571 du 13 juin 1974 portant sur l'emploi et le service de gendarmerie, se sont : « Veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements. Une surveillance continue, préventive et répressive sur toute l'étendue du territoire de la république et aux armées en campagne. Et essentiellement une mission de renseignement. La sûreté des zones rurales et des voies de communications. La protection des personnes et des biens à l'occasion : des accidents et catastrophe ; c'est la mission d'assistance et de secours. Des missions qui tendent à instaurer un climat de paix, de justice et de sûreté au profit des populations. Ces missions obéissent à l'idée d'un état de droit, de liberté décrite par la culture de la paix. La stratégie développée par l'institution est propre à la sécurité humaine qui recentre l'idée de sécurité autour de l'individu. Ainsi, dans les déclinaisons de celle-ci, on

remarque un rapprochement vers les populations avec la création de nouvelles unités notamment les communautés de brigades pour une meilleure proximité avec les citoyens et une mise en confiance. En plus, au niveau opérationnel, la gendarmerie s'accommode aux exigences des populations par une présence continue et un service public de qualité. Les principaux points d'honneur de l'institution portent sur l'amélioration de l'accueil, la promptitude de la réponse, un service de renseignement et d'anticipation des événements. Les objectifs du commandement sont la protection des individus au sens large du terme pour un épanouissement de la population dans le respect des lois et règlements.

A cet égard, l'action préventive est plus privilégiée que la répression. La gendarmerie nationale se veut d'être une force humaine entièrement dévouée aux populations pour satisfaire leurs besoins. En dernier lieu, notre étude portera sur les perspectives de la culture de la paix au Sénégal pour une préservation de nos acquis et même un renforcement de cette volonté de construire la paix au sein des communautés. De nos jours les menaces sont multiformes et hybrides. Le renforcement de la cohésion et de l'entente sociale est plus que nécessaire pour parer ces menaces qui transcendent les frontières. Nous devons davantage puiser sur nos valeurs traditionnelles pour bâtir la paix dans notre société, seule

condition pour faire face aux nouveaux phénomènes de criminalité et de crises internes constatées dans bon nombre de pays qui nous entourent. Et cela enraciné dans nos esprits et dans nos cœurs permettra d'assurer une résilience infaillible devant ces menaces. D'abord, il est opportun de promouvoir l'éducation à la paix pour notre jeunesse qui commence à refléter la perte des valeurs ainsi que des comportements et attitudes malsaines dus à l'incivisme. Pour conserver nos acquis, il faudra aussi perpétuer le dialogue national centré sur la cohabitation pacifique, l'amour du voisin, le respect de l'état de droit. La culture de la paix est une garantie pour le développement. Ainsi, tous les efforts

devront être concentrés vers la recherche de la paix pour favoriser le développement humain et garantir aux générations futures une vie saine et pacifique dans notre pays.

Pour cela, tous les membres de la société doivent s'investir aussi bien l'Etat, les forces de défense et de sécurité ainsi que les populations dans une approche inclusive. La paix est un idéal qui se construit et façonne avec le temps. La culture et les valeurs traditionnelles de notre société nourrissent l'idée de paix et de cohésion sociale. Il nous appartient aujourd'hui de la préserver afin d'assurer un digne héritage aux générations futures.

*Capitaine Alioune DIAGNE  
EOGN/CAOG*

## LA SECTION ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES DÉFIS ÉCOLOGIQUES

Le rapport triangulaire entre les individus d'une espèce, l'activité organisée de cette espèce et son milieu, constitue le domaine appelé écologie.

La biosphère étant un système complexe, l'activité de l'Homme, les ressources naturelles utilisées et les biens consommés deviennent comptables, de même que les déchets issus de ces processus.

Dès lors, la question environnementale finit-elle par investir le champ de toutes les disciplines et de tous les secteurs de la vie ?

En fait, le développement de la conscience environnementale influe transversalement sur toutes les politiques mises en œuvre au point d'occuper une place importante dans l'activité des structures et services, y compris les forces de défense et de sécurité.

S'agissant de la gendarmerie nationale, les agressions faites sur l'environnement devenues aussi préoccupantes que les atteintes à l'intégrité physique des personnes et des biens, une unité spécialement chargée de la protection de l'environnement a été créée en 2003.

Certes, l'option de l'arme à s'adapter aux nouveaux paradigmes environnementaux fait qu'un dispositif est mis en place en permanence, cependant, les défis écologiques sont énormes au regard du rythme d'évolution de la société, surtout avec la gestion de l'exploitation des ressources énergétiques et minières qui requiert une prise en charge inclusive des enjeux environnementaux et sécuritaires.

### I- GENESE DE LA CREATION DE LA SECTION ENVIRONNEMENT

La police environnementale est une activité de police administrative qui rentre dans les missions traditionnelles de la gendarmerie.

En effet, compte tenu de l'acuité des questions et des enjeux environnementaux, l'institution a, dès 2003 mis sur pied une unité spécialement dédiée à cette effet.

La section spéciale chargée de la protection de l'environnement est implantée à Dakar et peut intervenir sur l'ensemble du territoire national.

De plus, la montée en puissance de la délinquance et la récurrence des infractions commises dans le domaine du cadre de vie et du bien être des populations, justifie la création de cette unité.

Elle participe à la prévention des risques liés aux faits naturels et anthropiques dont les conséquences peuvent être dommageables sur les citoyens et leurs biens.

Ainsi, dans le cadre de ces activités, la section mise sur la veille et le suivi environnemental à travers des contrôles permanents sur le terrain et par le biais d'une présence dissuasive pour empêcher la commission d'infractions environnementales. L'exercice de sa mission est facilité par la spécialisation de son personnel dans des modules ayant trait à la sauvegarde et à la gestion de l'environnement terrestre et marin.

Les attributions de l'unité

s'intègrent dans le prolongement de l'activité des unités territoriales en matière de police administrative et judiciaire, notamment la police de la pêche, de la navigation, la police minière, la contrefaçon, la lutte contre toutes formes de pollutions, la police industrielle, l'occupation irrégulière et anarchique etc.

Sous ce rapport, la gendarmerie qui est une institution centrale dans la sécurisation des citoyens prête une attention particulière à tout ce qui touche non seulement à l'intégrité physique des citoyens mais également veille à la préservation de leur bien être.

Par ailleurs, la section environnement peut aussi participer à la sécurisation et à la salubrité des monuments historiques et des sites touristiques dans la zone de compétence de la gendarmerie. Elle peut aussi être mise en œuvre pour des missions de police judiciaire nécessitant des moyens spécialisés ou des techniques d'investigation particulière, telles que le constat de crimes immergés.

Il en est de même par la diligence relative aux accidents et événements survenus en mer par l'établissement de procédures judiciaires.

Elle contribue aussi à la mise en œuvre de plusieurs plans tels que les plans pollution et sûreté maritimes, le plan national de lutte contre la pollution chimique, biologique, nucléaire (spécifiquement le suivi de l'utilisation et du transport des matières radioactives), les plans de protection industrielle...

Pour répondre à tous ces impératifs de résoudre les

problèmes rencontrés par les populations dans le domaine de l'environnement, la section travaille en étroite collaboration avec plusieurs structures publiques et privées de la place.

### **II- LA SECTION ENVIRONNEMENT ET LES DEFIS ECOLOGIQUES**

L'évolution de la politique nationale de protection des ressources naturelles ainsi que l'accroissement des normes et principes internationaux souscrits par le Sénégal ont rendu nécessaire la création de structures de contrôle et de suivi de l'environnement.

En effet, face aux aléas et autres exactions humaines sur le milieu, les forces de défense et de sécurité, singulièrement la gendarmerie ont un rôle important à jouer dans la protection des ressources.

Dans une société à forte consommation de biens et de produits où le désir de satisfaire les besoins ne s'accommode guère d'une bonne protection de l'environnement, plonger au cœur des défis écologiques devient une mission difficile mais salutaire.

La démographie exponentielle, la déforestation à outrance, la forte consommation d'énergie, l'érosion côtière, les pollutions, la protection de déchets, sont autant de facteurs qui exigent un suivi et un contrôle efficaces pour la bonne gestion des écosystèmes.

A cela, s'ajoutent les changements climatiques, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, une biodiversité plus jamais menacée et des ressources halieutiques qui

se raréfient.

Pour faire face à toutes ces situations, la section de l'environnement consciente des défis abrite des formations adaptées et compte renforcer ces capacités en termes d'équipements adéquats et de connaissances pratiques pour jouer pleinement son rôle.

De plus, avec sept cents kilomètres (700 km) de côtes, le Sénégal est un pays qui dépend en grande partie de sa zone côtière.

Celle-ci est malheureusement confrontée à une fragilisation à outrance de son milieu avec la forte concentration humaine, l'extraction de sable marin, la pêche illicite et d'autres infractions qui nécessitent une présence permanente des unités de police. Cela est ponctué par le développement sans précédent de l'habitat côtier dont le reflet le plus visible est le rejet de déchets solides et liquides en bordure de plage. Avec l'adoption de la loi sur le littoral, le grand défi pour la section environnement sera la mise en œuvre et l'application des dispositions relatives, étant entendu que le domaine côtier suscite beaucoup de convoitises.

### **III- PETROLE-GAZ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

L'exploitation des ressources gazières et pétrolières peut améliorer l'alimentation de la population en énergie, relancer l'industrie nationale et créer des emplois.

S'agissant du pétrole les découvertes actuelles sont faites dans le bassin sédimentaire du Sénégal, au fond des océans. C'est un milieu sensible qui exige une très bonne protection, vu que la pêche et le tourisme

secteurs clés de l'économie, dépendent en grande partie de la mer. Les plateformes installées en mer peuvent générer des sources de pollution, notamment les ruptures de puits avec leurs lots de conséquences sur l'environnement marin.

Pour faire face à toutes ces éventualités, la section environnement disposera de moyens adéquats, pour prévenir les risques et se prémunir des impacts.

De plus, avec le flux de navires et leurs importantes cargaisons en transit sur le territoire maritime, les zones d'importances écologiques peuvent être affectées par un déversement accidentel d'hydrocarbures.

Le défi de la formation dans les techniques de lutte antipollution, les relevés et analyses de produits à fort taux de toxicité sera relevé avec l'érection de laboratoires de contrôle et d'analyse des polluants rejetés en mer.

En définitive, la création de la section de protection de l'environnement a permis à la gendarmerie de jouer pleinement son rôle dans la sauvegarde et la préservation des ressources naturelles et du cadre de vie.

Avec les récentes découvertes de pétrole et de gaz, et pour faire face à la survenance de nouveaux paradigmes, les défis écologiques à relever sont plus que jamais importants.

Seules une synergie d'action et une bonne communication sur les risques et comportements à adopter face à ces enjeux, aideront à une prise de conscience collective pour un développement durable.

*Capitaine Ndongo DIEYE  
Chef Section Environnement*

## L'ÉTAT, UNE NOTION ABSTRAITE MAIS BIEN RÉELLE

Parmi les acteurs du droit international public l'État est sans doute le plus en vogue. Pour autant, la notion tant galvaudée est largement ignorée. Qu'est-ce l'État ?

Plusieurs définitions existent. Sans prétendre les exposer toutes on peut sommairement retenir que l'État est une abstraction juridique basée sur une réalité sociologique.

En effet, l'État est une fiction juridique qui correspond à une réalité sociologique et il assure des fonctions spécifiques.

En premier lieu l'État est une vue de l'esprit consacrée en droit par la notion d'institution. C'est une personne morale de droit public. Il s'agit-là d'une fiction. Le professeur L. DUGUIT a pu dire à ce propos « personne n'a jamais déjeuné avec l'État.. ». On ne le croise pas au tournant d'une rue mais on sent sa présence quotidiennement. C'est ce que semble dire Max WEBER « une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime.. »

Etant la forme d'organisation politique la plus aboutie, il revêt des formes variées. Ainsi l'État peut avoir une forme simple ou une forme composée. La première forme correspond à l'État unitaire. Il peut être déconcentré, centralisé ou décentralisé. Il est décentralisé lorsqu'il y a une répartition des compétences entre les autorités centrales (gouvernement) et les autorités décentralisées (élus locaux) comme dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation au Sénégal (loi du 28 décembre 2013). La seconde forme correspond l'Etat composé (la confédération, l'Etat régional et la fédération). La fédération d'États est sans doute la plus parfaite dans cette catégorie. Elle comprend un Etat fédéral (USA) et ses États fédérés (Texas, Californie, Nevada, Etc.). Ainsi l'État est une fiction

juridique pouvant revêtir des formes variées. Pour être viable elle doit reposer sur une réalité sociologique.

En deuxième lieu l'État est une réalité sociologique. Autrement-dit il lui faut des éléments constitutifs palpables. Ainsi on dira que l'État est un groupement humain fixé sur un territoire délimité et sur lequel un pouvoir politique s'exerce.

D'une part il faut une population. Elle peut atteindre le milliard comme la Chine ou l'Inde. Elle peut aussi être de très petite dimension comme Saint-Marin (environ 33 000 habitants). Mais cela importe peu juridiquement. L'essentiel est que ce groupement humain s'identifie comme étant la population d'un État. Elle correspond souvent à la nation. Celle-ci a deux conceptions qui se sont opposées dans l'histoire mais devenues aujourd'hui complémentaires. La conception objective de la nation, dite théorie allemande définit la nation sur la base d'éléments objectifs tels le sang, la race, l'ethnie etc. La conception subjective dite théorie française met l'accent sur des éléments subjectifs. Il s'agit d'un commun vouloir de vivre ensemble. De nos jours la nation se conçoit comme une communauté ayant un passé commun, vivant le même présent et partageant un rêve d'avenir. Le tout est renforcé par des liens objectifs rendus possible par le temps.

D'autre part cette population est fixée sur un territoire. Il s'agit de la frontière qui ne résume pas seulement à l'aspect terrestre. La frontière est terrestre, aérien et maritime (éventuellement). Il faut noter que certains États comme le Mali n'ont pas de frontière maritime. A l'intérieur de cette frontière l'État exerce ses compétences politiques.

En plus, l'Etat est un pouvoir politique. Cet aspect de la définition est fondamental. Sans pouvoir politique effectif l'Etat manque de consistance.

Ce pouvoir politique traduit la souveraineté. La compétence « absolue, illimitée et exclusive » qui caractérise l'État. Elle a un aspect externe et un aspect interne. Sur le plan externe elle place les États sur un même pied. Sur le plan interne elle permet à l'Etat d'assurer et d'assumer ses fonctions régaliennes.

En résumé les trois éléments constitutifs de l'État à savoir : la population, le territoire et le pouvoir politique lui donnent sa particularité par rapport aux autres organisations politiques. Ses fonctions aussi lui donnent une spécificité.

En dernier lieu l'État se reconnaît par les fonctions qui lui sont attribuées. Il s'agit d'exercer sa souveraineté, d'encadrer la population et d'assurer le développement.

L'exercice de la souveraineté est l'une des fonctions de l'Etat et qui justifie son monopole de la violence. Il s'agit de rendre la justice pour éviter la justice privée, de protéger les citoyens et leur biens au besoin par la force, de battre et d'émettre la monnaie, définir et recouvrer l'impôt etc.

L'État doit également être en mesure d'encadrer sa population. La vie en société étant un contrat, il appartient à l'État de garantir le respect des stipulations de ce contrat.

Enfin l'État doit assurer le développement. Il lui appartient par le biais de ces différents organes de mettre en place un cadre propice à la création de richesses et d'en répartir équitablement les dividendes.

En fin de compte, l'État n'est pas n'est pas physique comme nous autres. Il n'en demeure pas moins qu'il soit réel. C'est une personne morale particulière constituée à partir d'éléments concrets. Dépositaire de la force, il revendique avec succès le monopole de la violence légitime pour remplir ses fonctions.

Capitaine Ousmane FAYE  
LGI

Né le 30 Décembre 1939 à Guinguinéo, le général de division Mamadou Diop, Haut commandant de la Gendarmerie nationale entre Octobre 1994 et Décembre 1997, est issu de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en France où il a été formé entre 1962-1964. Il a fait son application à l'école d'application d'infanterie à Saint-Maixent en 1964 avant d'être affecté comme chef de section à Dakar-Bango. Sa carrière en Gendarmerie débute en 1966 avec son admission à l'école des officiers de la Gendarmerie nationale de Melun en France. Le général Diop a eu à occuper plusieurs fonctions notamment : commandant de la compagnie de Gendarmerie du Sénégal oriental à Tamba de 1971 à 1973, commandant de la compagnie de Gendarmerie de Casamance à Bignona de 1973 à 1974, chef de détachement de la Gendarmerie prévôtale au Caire de 1974 à 1975, commandant du 1er escadron blindé de la L.G.I qui venait d'être créé, entre 1975 et 1978, commandant de la compagnie de Dakar de 1978 à 1979, conseiller militaire et adjoint au directeur de la sécurité publique au ministère de l'intérieur entre 1979 et 1981, commandant de l'école de la Gendarmerie nationale à Ouakam entre 1981- et 1982, commandant de la légion territoriale de 1981 à 1987, directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur entre 1987 et 1990, gouverneur militaire de la présidence de la république entre 1990 et 1993, adjoint au haut commandant de la Gendarmerie de 1993 à 1994. Après son passage à la deuxième section, le général Diop a été nommé ambassadeur du Sénégal en Gambie de Janvier 1998 à Juillet 2001. Depuis 2003, le général Mamadou DIOP est membre du conseil de l'ordre national du lion à la présidence de la république.



**Merci mon général de recevoir la rédaction du magazine La Grenade, nous aimerions bien que vous nous parliez de votre cursus scolaire et universitaire.**

J'ai fait mon cursus scolaire à Guinguinéo, avant d'aller au collège moderne Blanchot à Saint-Louis où j'ai obtenu mon DFEM. Ensuite, j'ai été au Lycée Van VOLLENHOVEN de Dakar où j'ai obtenu mon bac série Philosophie. Ensuite, j'ai été orienté à la faculté de lettre de l'Université de Dakar où j'ai obtenu mon certificat d'études littéraires générales. La société des chemins de fer du Sénégal est venue au campus nous proposer le concours que j'ai fait et réussi. Le Sénégal venait d'accéder à l'indépendance, les cadres français commençaient à partir, il fallait les remplacer. Et comme je suis fils de cheminot, le choix n'a pas été difficile. Ainsi de 1961 à 1962, j'ai été chef de gare stagiaire puis chef de gare à Guinguinéo. C'est à l'issue que j'ai fait le concours d'entrée à Saint Cyr, puisque la carrière de militaire avait été pour moi un rêve depuis toujours.

**Pouvez-vous revenir sur la période où vous étiez haut commandant en second ?**

C'était entre 1993 et 1994. J'étais le second du général François Gomis et nous nous entendions très bien. Il y a jamais eu de mésentente et je remplissais bien mon rôle de collaborateur. Il m'avait tout laissé

en terme de liberté d'action et me faisait entièrement confiance, c'est comme s'il savait que j'allais le remplacer. Quand on m'a nommé général alors que j'étais gouverneur militaire, le président m'a dit qu'il fallait que je retourne dans les rangs de la Gendarmerie pour éventuellement prendre le commandement l'année suivante..

**Quels souvenirs gardez-vous de l'année passée au Caire dans le cadre de la mission des Nations Unies ?**

Entre 1973 et 1974, j'étais chef de détachement prévôtal de la Gendarmerie au Caire durant le conflit Égypte -Israël. C'était très intéressant en expérience car je faisais beaucoup de déplacements. A chaque fois qu'il y avait des problèmes sérieux, je partais avec le chef de détachement de l'ONU. J'ai fait toutes les grandes villes d'Égypte et c'était une très belle mission.

**Lors de votre prise de fonction comme HAUTCOMGEND, quel était le contexte sécuritaire, les défis de la Gendarmerie de l'époque ?**

Quand je prenais le commandement de la gendarmerie, on avait des problèmes de personnel parce qu'on n'était pas nombreux. Quelques fois il n'y avait pas de recrutement dans l'année et s'il y en avait, c'était par cent (100) ou deux cents (200) maximum, donc on avait des

difficultés en effectifs. Quelques fois, pour assurer un service, il fallait chercher du renfort un peu partout. Mais ces contraintes ont été pour nous une source de motivation supplémentaire, le service de la Gendarmerie était toujours bien fait et globalement tout se passait bien.

### **Le général de corps d'armée Waly FAYE est une grande figure de la gendarmerie nationale, que dire sur l'homme ?**

Le général Waly FAYE, c'était un grand homme. Il aimait le travail bien fait et l'appréciait à sa juste valeur. Il était très objectif, ce qui est une qualité essentielle du chef militaire ceux. Il inspirait le respect. Je l'estimais beaucoup et c'est avec lui que j'ai eu mes avancements.

C'est un grand homme, un grand chef ! Qui récompensait ceux qui travaillent.

### **Mon général, parlez -nous maintenant de votre passage à l'Administration pénitentiaire**

Quand il y a eu la grève des policiers en 1987, on m'a détaché là-bas comme Directeur. En ces temps, l'Administration pénitentiaire dépendait du ministère de l'intérieur. Mon passage à la Direction de la Sécurité publique entre 1979 et 1981 m'a aidé à m'adapter et j'y ai fait de bonnes connaissances. Dans l'ensemble mon séjour s'y est bien passé. À l'administration, j'ai laissé de beaux souvenirs.

### **Quels sont les évènements qui vous ont particulièrement marqué dans votre carrière?**

Le premier évènement c'était la grève des policiers. Puisque j'étais commandant de la gendarmerie territoriale, j'étais chargé du service d'ordre. Le général Waly FAYE m'avait fait savoir qu'il allait me relever de mes fonctions si tout ne rentrait pas dans l'ordre. J'ai pris mes dispositions en mobilisant trois (3) escadrons de la L.G.I. puisque j'avais de bonnes connaissances à la police aussi, j'ai fait preuve d'intelligence de situation en échangeant avec ces camarades.

Tout le monde attendait la bataille entre policiers et gendarmes mais heureusement ça n'a pas eu lieu.

Le deuxième c'est l'installation de la brigade de Gendarmerie à Touba. Le khalife général avait dit au président et au haut commandant de la Gendarmerie qu'il y avait la pagaille dans la ville sainte. Certains disciples n'étaient pas d'accord avec cette décision et ont voulu manifester. Je suis parti avec trois escadrons de la L.G.I pour installer la brigade et veiller à son bon fonctionnement. Nous avons mené des opérations sur place pour marquer la présence de la Gendarmerie notamment contre la contrebande, les débits de boisson et la délinquance de voie publique.

### **Après la Gendarmerie, vous avez été nommé ambassadeur en Gambie, comment a été votre séjour diplomatique dans ce pays frère ?**

J'ai fait trois ans en Gambie de 1998 à 2001 et qui se sont très bien passés. J'avais de bonnes relations avec le colonel Yaya DIAMEH, président qui m'appelait habituellement « mon frère ». Il me respectait beaucoup car je faisais partie de ses cadres quand il était en formation à l'école de gendarmerie de Ouakam. Il a fait sa formation à Dakar et il a été d'ailleurs parmi les premiers gendarmes gambiens à être formés à Dakar. Il m'a toujours considéré comme son chef et d'ailleurs à chaque fois qu'on tenait une réunion à la présidence il laissait tout le monde partir et me demandait de rester. J'ai passé trois (3) années très agréables en Gambie et en cette période nos deux pays entretenaient d'excellentes relations diplomatiques. Je n'ai eu aucun problème parce que quand je parlais au président Yaya DIAMEH, il me comprenait. D'ailleurs, c'est durant mon séjour qu'il a effectué une visite officielle au Sénégal.

### **Aujourd'hui, à travers le regard d'un ancien que vous êtes quelle appréciation faites-vous de la gendarmerie nationale ?**

Je suis très content d'être un ancien gendarme car la gendarmerie est bien aimée et respectée par la population donc il faut que les gens continuent à faire leur travail correctement, honnêtement pour que ce respect et cette considération restent. Nous qui sommes en ville suivons bien ce que fait la gendarmerie et entendons les commentaires. Dans sa globalité, la population porte un jugement favorable sur le service de la gendarmerie. Il y a parfois de petites dissensions mais dans l'ensemble les gens sont satisfaits de la gendarmerie.

### **Aujourd'hui nous savons que le Sénégal est dans des contextes sous régional et régional particuliers, quelle devrait être la posture de la gendarmerie nationale dans cette situation ?**

Dans cette situation, il faut peut-être qu'on puisse garder le contact avec toutes les gendarmeries qui sont dans nos pays voisins, il faut une solidarité et une coopération opérationnelles. D'ailleurs, il y a une organisation de la gendarmerie qui est créée depuis très longtemps (NDRL OGA). C'est un levier important sur lequel il faut agir pour faire face aux différentes menaces.

### **Un mot sur votre famille et vos liens à la gendarmerie ?**

Je suis content de la gendarmerie, elle continue à m'inviter à toutes les évènements et dès que j'y vais, je vois le respect que l'on me porte. Je suis certes le plus ancien mais ce n'est pas une obligation. Je suis aimé et respecté par tout le monde. Les HAUTCOMGEND, quand il y a des fêtes, m'envoient très souvent des colis. D'ailleurs pour la fête de Tabaski, j'ai reçu un mouton de la part du général TINE.

S'agissant de ma famille, tout se passe bien par la grâce de Dieu. J'ai huit enfants dont six garçons et deux filles qui sont les cadettes. Dieu a fait qu'il n'y ait pas de gendarme parmi eux, ce que j'aurais bien voulu. D'ailleurs, certains d'entre eux le regrettent. "Rires" !

**Le Général de Division Jean Baptiste TINE,  
Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire  
ainsi que l'ensemble du personnel expriment leur compassion et renouvellent leurs sincères  
condoléances aux familles et proches des camarades arrachés à notre affection.**

- ▶ Le gendarme Oumar NDOUR matricule 8767/S, précédemment en service au Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale décédé le 06 Décembre 2019.
- ▶ Le gendarme Souleymane DIOUF matricule 13547/S, précédemment en service à la Légion de la Garde Présidentielle décédé le 08 Décembre 2019.
- ▶ Le gendarme Cheikh Ousmane FAYE matricule 9121/S, précédemment en service à la légion Est (POSTE SARAYA) décédé le 11 Décembre 2019.
- ▶ Le gendarme Mohamed KANE matricule 10732/S, précédemment en service à la Légion Nord (POSTE KEUR MOMAR SARR) décédé le 22 Décembre 2019.
- ▶ L'adjudant-chef Mamadou SANOKHO matricule 1720, précédemment en service à Légion Hors Rang (OPEX UNPOL MINUAD) décédé le 08 Janvier 2020.
- ▶ Le gendarme Abdoulaye TOURE matricule 11871/S, précédemment en service à la Légion Est (POSTE DIAWARA) décédé le 09 Mars 2020.
- ▶ Le gendarme André Adrien Marc COLY matricule 7976/S, précédemment en service à la Légion Ouest (Etat-Major) décédé le 31 Mars 2020.
- ▶ Le gendarme Maname FAYE matricule 10043/S, précédemment en service à la Légion Ouest (POSTE HANN MARISTE) décédé le 20 Avril 2020.
- ▶ Le gendarme Amadou Belal DHIEDIOU matricule 7976/S, précédemment en service à la Légion Centre Ouest (POSTE TOUBA BELEL) décédé le 14 Mai 2020.
- ▶ Le gendarme Etienne C.D COLY matricule 10288/S, précédemment en service à la légion Centre (BT KAFFRINE) décédé le 22 Mai 2020.
- ▶ Le gendarme Robert COLY matricule 6158/S, précédemment en service à la légion Garde Présidentielle (Etat-Major) décédé le 08 Juin 2020.
- ▶ Le gendarme Jean Paul Ndolane DIENG matricule 9182/S, précédemment en service à la Légion Ouest (BT OUAKAM) décédé le 17 Juin 2020.
- ▶ L'adjudant Pape DIOP NIANG matricule 2311, précédemment en service à la Légion Ouest (Escadron de Surveillance Routière) décédé le 27 Juin 2020.
- ▶ Le gendarme Mamadou L COLY matricule 7389/S, précédemment en service au Centre d'Administration de la Gendarmerie Nationale (SECTION AMO) décédé le 04 Juillet 2020.

« NOUS METTONS  
L'HOMME AU  
CŒUR DE NOS  
SOLUTIONS. »



Pour plus d'informations, veuillez nos contacter ou visiter notre site web :

90, Rue Joseph Gomis  
B.P. 491 Dakar, Sénégal  
Tél. : (+221) 33 822 97 40

Partenaire agréé de :

 **CODAN**  
RADIO COMMUNICATIONS

 **MOTOROLA SOLUTIONS**

[www.adtechnologies.sn](http://www.adtechnologies.sn)

**AD TECHNOLOGIES**



# GESTION DES FLUX DE CAMIONS

✓ **6,3** ha de superficie **600** camions toutes les 6 heures

➤ Programme pilote démarré depuis  
**03 JUIN 2019**



21, boulevard de la libération, BP. 3195 Dakar (Sénégal)  
Tél : 33 849 45 45 / Fax : 33 823 36 06  
email : pad@portdakar.sn / site web : www.portdakar.sn